



CFOA

Rapport annuel

Saison sportive 2025-2026



Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage
Saison sportive 2025–2026

PREAMBULE	5
THEMATIQUES TRANSVERSALES	7
ARTICLE 1.1 - DES COMPETITIONS PORTEES PAR L'ENGAGEMENT DES CLUBS ET DES BENEVOLES	7
ARTICLE 1.2 - ÉQUIPEMENTS, MATERIELS ET OUTILS DE COMPETITION : CONSTATS ET REMONTEES DU TERRAIN.....	10
ARTICLE 1.3 - ACCREDITATIONS, CONTROLES D'ACCES ET TRAÇABILITE DES PRESENCES	12
ARTICLE 1.4 - CADRE REGLEMENTAIRE ET IDENTIFICATION DES BENEVOLES DE COMPETITION	13
ARTICLE 1.5 - ORGANISATION DES COMPETITIONS ET CADRE JURIDIQUE DE LA CAPTATION ET DE LA DIFFUSION DES IMAGES.....	14
ARTICLE 1.6 - CONFLITS D'INTERETS ET ETHIQUE ARBITRALE	15
ARTICLE 1.7 - SECURITE DES INSTALLATIONS ET DES ZONES D'ARBITRAGE	19
ARTICLE 1.8 - PROCEDURE MEDICALE EN COMPETITION	21
1. VERBATIMS – PROCEDURE CORRECTEMENT APPLIQUEE OU CONFORME AU PROTOCOLE	21
2. VERBATIMS – PROCEDURE NON APPLIQUEE, PARTIELLE OU NON CONFORME	22
ARTICLE 1.9 - REFLEXION SUR LE DEVELOPPEMENT DE FORMATS DE COMPETITION ALTERNATIFS.....	24
ARTICLE 1.10 - ANTICIPATION ET COORDINATION DES CALENDRIERS	26
ARTICLE 1.11 - MOBILITE ET CONDITIONS DE DEPLACEMENT DES OFFICIELS.....	27
CHAPITRE II – PATINAGE ARTISTIQUE	29
ARTICLE 1.12 - PATINAGE ARTISTIQUE : L'ARBITRAGE VIDEO	29
ARTICLE 1.13 - PATINAGE ARTISTIQUE : NIVEAU SPORTIF NOVICE ET JUNIOR.....	32
ARTICLE 1.14 - PATINAGE ARTISTIQUE : LA CATEGORIE R3C	34
ARTICLE 1.15 - PATINAGE ARTISTIQUE : REGLEMENTATION SPECIFIQUE ADULTES	37
ARTICLE 1.16 - PATINAGE ARTISTIQUE : ORGANISATION DES COMPETITIONS ET AMPLITUDES HORAIRES	39
ARTICLE 1.17 - PATINAGE ARTISTIQUE : GRADE INTERNATIONAL POUR LES MEDAILLES	43
ARTICLE 1.18 - PATINAGE ARTISTIQUE : INITIATIVES POSITIVES ET SIGNAUX ENCOURAGEANTS	44
CHAPITRE III – DANSE SUR GLACE.....	47
ARTICLE 1.19 - DANSE SUR GLACE – VALIDATION DES MEDAILLES EN COMPETITION	47
ARTICLE 1.20 - DANSE SUR GLACE – DOUBLE PARTICIPATION SOLO / COUPLE.....	49
ARTICLE 1.21 - DANSE SUR GLACE – CONDITIONS DE TRAVAIL DES OA ET ORGANISATION DES COMPETITIONS	51
ARTICLE 1.22 - DANSE SUR GLACE – OUTILS INFORMATIQUES, LOGICIELS ET CONTRAINTES TECHNIQUES	54
CHAPITRE IV – PATINAGE ARTISTIQUE SYNCHRONISE.....	57
ARTICLE 1.23 - PATINAGE ARTISTIQUE SYNCHRONISE – QUALITE DE LA GLACE ET ENVIRONNEMENT DE COMPETITION	57
ARTICLE 1.24 - PATINAGE ARTISTIQUE SYNCHRONISE – ÉVALUATION TECHNIQUE ET HETEROGENEITE DES EQUIPES	58
ARTICLE 1.25 - COMPOSANTES ET CREATIVITE DES PROGRAMMES	59
ARTICLE 1.26 - PATINAGE ARTISTIQUE SYNCHRONISE – ORGANISATION, LOGISTIQUE ET CONDITIONS D'ACCUEIL DES OFFICIELS ..	60
ARTICLE 1.27 - PATINAGE ARTISTIQUE SYNCHRONISE – ENJEUX REGLEMENTAIRES ET ADAPTATION NATIONALE DES DECISIONS ISU	61
ARTICLE 1.28 - BALLET SUR GLACE – ORGANISATION GENERALE DES COMPETITIONS	62
ARTICLE 1.29 - BALLET SUR GLACE : LA QUESTION STRATEGIQUE DE LA NATIONS CUP.....	64
CHAPITRE VI – SHORT TRACK.....	66
ARTICLE 1.30 - SHORT TRACK – SECURITE DES PATINEURS ET INTERVENTIONS MEDICALES	66
ARTICLE 1.31 - SHORT TRACK – MATERIELS ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES	68
ARTICLE 1.32 - SHORT TRACK – CONDITIONS DE TRAVAIL DES OFFICIELS	70
ARTICLE 1.33 - SHORT TRACK – ORGANISATION, BENEVOLES ET FONCTIONNEMENT	71

ARTICLE 1.34 - SHORT TRACK – INFRASTRUCTURES ET QUALITE DE LA GLACE	73
ARTICLE 1.35 - SHORT TRACK – CARTONS JAUNES ET CARTONS ROUGES	74
 <u>CHAPITRE VII – ICE CROSS FREE STYLE (SPORTS EXTREMES)</u>	 <u>75</u>
ARTICLE 1.36 - SPORTS EXTREMES - REGLEMENTATION SPORTIVE.....	75
ARTICLE 1.37 - SPORTS EXTREMES - SECURITE, CONDITIONS DE TRAVAIL ET ORGANISATION	77
 <u>CHAPITRE VIII – CURLING</u>	 <u>78</u>
 <u>CHAPITRE VIII – BOBSLEIGH, LUGE ET SKELETON</u>	 <u>80</u>

Préambule

Le présent rapport annuel de la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage (CFOA) rend compte des remontées du terrain issues de 126 compétitions organisées sur l'ensemble du territoire entre la fin août 2025 et mi-avril 2026. Il couvre l'ensemble des disciplines de la Fédération Française des Sports de Glace.

Ces compétitions ont donné lieu à la rédaction de près de 350 rapports d'arbitrage. Ce volume conséquent de données permet de disposer d'une vision factuelle et représentative de la réalité vécue par les officiels d'arbitrage tout au long de la saison.

Au-delà des rapports d'arbitrage, ce document prend également en compte les remontées directes et saisines adressées à la CFOA (questions, signalements, observations ou contributions écrites) par des présidents de clubs ou de ligues, les contributions essentielles des Correspondants Régionaux des Officiels d'Arbitrage (CROA), des Correspondants Nationaux des Officiels d'Arbitrage (CNOA) et par des officiels d'arbitrage eux-mêmes.

Le rapport s'articule autour de thématiques transversales communes à l'ensemble des disciplines (conditions d'exercice, sécurité, équipements, organisation, éthique), complétées par des analyses spécifiques à chaque sport. Il vise à offrir au Bureau Exécutif (BE), aux Commissions Sportives Nationales (CSN) et à la Direction Technique Nationale (DTN) des éléments de lecture argumentés, propres à nourrir la réflexion collective et à faire émerger des pistes d'amélioration pour les saisons à venir.

La CFOA a pour sa part assuré un travail d'analyse, de mise en perspective et de structuration de ces données, transmises dans un objectif de transparence, de partage d'information et de concertation, sans préjuger des orientations ou décisions relevant des instances compétentes.

L'exploitation de ce volume de données n'aurait pu être assurées sans le déploiement de l'application fédérale AGORA, dédiée à la gestion des officiels et des rapports d'arbitrage. AGORA a permis un suivi structuré du calendrier, de la gestion des jurys, ainsi qu'une centralisation des rapports. Appelé à poursuivre son évolution, cet outil est désormais un levier incontournable pour le pilotage du dispositif arbitral de la fédération.

La CFOA tient à remercier la Présidente de la FFSG, le Directeur Technique National et l'ensemble de ses équipes pour leur présence régulière sur le terrain aux côtés des officiels d'arbitrage, témoignant d'un soutien et d'une reconnaissance particulièrement appréciés par la communauté arbitrale.

Elle salue également la collaboration des Commissions Sportives Nationales (CSN), l'implication des membres du Conseil fédéral, ainsi que l'engagement constant du personnel fédéral de la FFSG dans l'accompagnement des travaux et des actions conduits tout au long de la saison.

Des remerciements particuliers sont adressés au docteur Catherine Mansard pour son accompagnement dans le déploiement et l'appropriation de la procédure médicale, ainsi qu'à Hubert Braud et aux membres du Comité d'Éthique pour leur disponibilité, la rigueur de leurs analyses et leur éclairage précieux dans la gestion de situations complexes.

La Commission remercie enfin l'ensemble des bénévoles de compétition, les clubs et les ligues, dont la qualité de l'accueil, des conditions d'organisation et le climat général observés tout au long de la saison sont unanimement salués dans les rapports.

L'équipe de la CFOA

Ronald Beau, Agathe Bessard, Océane Cheffre, Loïc Cosnuau, Savice Fabre, Charlotte Girard-Fabre, Alain Jeanne, Mélanie Lambert, Anthony Larere, Anthony Leroy, Elisabeth Louesdon, Mélanie Prague, Clément Perrigouard, Guillaume Ribéron, Marielle Sartre.

ARTICLE 1.1 - Des compétitions portées par l'engagement des clubs et des bénévoles

Les retours relatifs à la saison 2025/2026 font apparaître un constat largement partagé par les officiels d'arbitrage : la qualité globale de l'organisation et de l'accueil observée lors des compétitions constitue un point particulièrement positif de la saison.

Cette appréciation se retrouve de manière constante dans les rapports, tant pour les compétitions régionales que nationales, indépendamment du niveau sportif ou de la structure organisatrice, qu'il s'agisse des clubs, des ligues, des CSN ou de la FFSG.

Les témoignages mettent en avant la disponibilité et l'écoute des équipes organisatrices, l'engagement des bénévoles ainsi que leur capacité à anticiper et à répondre efficacement aux besoins des officiels d'arbitrage. Sont notamment soulignés la qualité de l'accueil, la coordination sur site, la mise à disposition d'espaces de travail adaptés, ainsi que l'attention portée aux conditions matérielles et logistiques nécessaires au bon déroulement des missions arbitrales.

Ces éléments ont contribué directement à créer un climat de travail serein, favorable à l'exercice des responsabilités arbitrales et au bon déroulement sportif des compétitions.

Extraits de verbatims :

Championnats de France Élite – Briançon (18-21 décembre 2025)

- « Toute l'équipe a été très souriante et efficace. »
 - « Une mention spéciale au restaurant de la patinoire qui a su s'adapter aux cas particuliers. »
 - « Équipe de bénévoles très disponible et agréable. »
 - « Dîner officiel de qualité et agréable au Casino. »
 - « Bénévoles très disponibles, très agréables. »
-

Championnats de France BMN & Coupe de France Couples – Lyon (20-22 mars 2026)

- « J'ai eu la chance de conduire un très beau tirage au sort dans l'hémicycle de l'Hôtel de Région. »
-

Championnats de France des Clubs – Annecy (10-12 avril 2026)

- « Excellente contribution de la part de tous les bénévoles. »
 - « Comportements exemplaires : souriants, réactifs et qui anticipent les besoins. »
 - « Ils ont largement contribué au bon déroulement et à la bonne ambiance de la compétition. »
-

Lakes Trophy – Meudon (4-5 avril 2026)

- « Bravo à eux. »
 - « Une excellente disponibilité des bénévoles. »
 - « Ils ont été présents, réactifs et ont su parfaitement répondre aux différents besoins. »
-

Trophée Cassis – Dijon (21-22 février 2026)

- « Accueil très chaleureux, des bénévoles très attentifs. »
-

Tournoi de France C9 – Charleville-Mézières (24-25 janvier 2026)

- « Superbe accueil par le club de Charleville-Mézières. »
 - « Comme d'habitude, au top. »
-

Tournoi interrégional – Clermont-Ferrand (29-30 novembre 2025)

- « Les organisateurs ont fait preuve d'une véritable volonté de bien faire. »
 - « Ils ont été très à l'écoute des diverses requêtes des OA. »
-

1^{re} manche du Championnat de France des Sports Extrêmes – Brive-la-Gaillarde (11-12 octobre 2025)

- « Le club de Brive nous a accueillis avec soin et avec les moyens qu'ils ont en leur possession. »
 - « Les bénévoles étaient d'une belle réactivité et à l'écoute des consignes données. »
 - « Bravo au club de Brive qui a ouvert sa section l'année dernière et qui s'est lancé le challenge d'organiser une manche dès sa 2^e année d'ouverture. »
 - « Challenge réussi car le club a su mobiliser l'ensemble de ses adhérents avec une présence de bénévoles d'autres sections. »
-

Trophée 1^{ère} manche – Romorantin (17 au 18 janvier 2026)

- « Bon accueil, les bénévoles ont été aux petits soins avec les membres du panel ». »
-

Coupe régionale Théodore Botrel – Cholet (14-15 mars 2026)

- « Une équipe rodée qui s'occupe très bien des officiels. »
-

Championnat de France de Curling Homme et Femme - Thônex 05 au 08 février 2026)

- « Comme à chaque fois, l'accueil de la Halle de Curling de Genève est excellent ».
-

ARTICLE 1.2 - Équipements, matériels et outils de compétition : constats et remontées du terrain

Certaines disciplines, ainsi que certaines ligues ou commissions sportives nationales, disposent aujourd'hui d'équipements spécifiquement adaptés aux exigences de leur pratique et indispensables au bon déroulement des compétitions.

Qu'il s'agisse de dispositifs de chronométrage, de systèmes vidéo, de sonorisation, d'outils informatiques ou de matériels techniques dédiés, ces équipements font généralement l'objet d'un suivi rigoureux. Ils sont identifiés, transportés, stockés, entretenus et mis à jour par des personnes clairement désignées, formées et habilitées à leur utilisation.

Cette organisation structurée renforce la fiabilité des compétitions, la sécurité des acteurs et permet aux officiels d'exercer leur mission dans des conditions sereines.

À l'inverse, des rapports soulignent également que d'autres disciplines, ligues ou clubs doivent composer avec des matériels vieillissants, incomplets, voire totalement inexistants.

« Le matériel informatique de la ligue du Nord est en train de rendre l'âme »

Tournoi fédéral - Reims

« Comme la semaine précédente à Reims, le matériel informatique de la ligue Nord est en train de mourir. Le serveur a sauté très souvent en cours de programme, coupant la vidéo et même l'entrée des données. »

Charleville-Mézières - Sélections France Club Nord Est

« À l'attention de la CNSPV, il faudrait équiper le pistolet électronique d'un nouveau câble robuste et résistant. Il faudrait aussi prévoir l'acquisition de deux enceintes. »

Coupe de France 2, novembre 2025

Dans ces situations, le déroulement des compétitions repose parfois sur des solutions improvisées, des ajustements permanents ou sur la seule expérience des officiels pour pallier les insuffisances matérielles. Ces contraintes augmentent les risques en matière de fiabilité, de sécurité et dégradent les conditions de travail.

Quelques remontées du terrain indiquent par ailleurs que certaines ligues ou certains clubs font appel à des prestataires ou à des intervenants extérieurs, lesquels mettent à disposition leurs propres équipements pour assurer certaines prestations (chronométrage, vidéo, sonorisation, informatique, etc.).

Si ces pratiques peuvent répondre ponctuellement à un besoin opérationnel, elles soulèvent toutefois des interrogations, notamment concernant :

- le niveau de conformité de ces équipements aux exigences fédérales ;
- leur état de maintenance et de mise à jour ;
- leur adéquation avec les règlements sportifs et techniques en vigueur ;
- ainsi que les garanties attendues en matière de traçabilité, de fiabilité et de responsabilité dans un cadre fédéral.

Note de recommandation :

Dans ce contexte, la CFOA recommande que des préconisations formalisées relatives à l'identification, à l'utilisation, à la gestion, à l'entretien, à la maintenance et à l'homologation des matériels employés en compétition soient définies au niveau fédéral, en lien avec les Commissions Sportives Nationales concernées.

Afin de répondre à cet enjeu, plusieurs modalités organisationnelles pourraient être envisagées :

- la mise en place, si cela est jugé opportun, d'une commission fédérale dédiée aux équipements de compétition, à caractère permanent ou facultatif ;
- l'identification d'experts référents, issus des différentes disciplines ou domaines techniques concernés, mobilisés ponctuellement en fonction des besoins ;
- ou la désignation d'un collaborateur salarié de la FFSG, chargé d'assurer une mission transversale de référence technique, d'accompagnement et de réponse aux sollicitations des clubs ou ligues organisateurs.

Quel que soit le dispositif retenu, celui-ci pourrait notamment être chargé :

- d'établir et de tenir à jour, pour chaque discipline, un catalogue des équipements reconnus ou homologués, incluant les matériels, produits et solutions recommandés, conformes aux exigences techniques, sportives et réglementaires fédérales ;
- de définir les exigences techniques minimales attendues pour les équipements utilisés en compétition (informatique, vidéo, chronométrage, sonorisation, systèmes d'affichage ou de transmission de données) ;
- d'étudier l'opportunité de dispositifs d'achats groupés ou de référencements fournisseurs, permettant aux ligues et aux clubs d'accéder à des matériels fiables, conformes et financièrement accessibles ;
- d'assurer une fonction de conseil et d'accompagnement auprès des ligues, clubs et organisateurs, notamment dans le choix, l'acquisition, l'utilisation et la maintenance des équipements, tout en facilitant les échanges avec les instances fédérales.

ARTICLE 1.3 - Accréditations, contrôles d'accès et traçabilité des présences

Les rapports mettent régulièrement en évidence une fragilité du dispositif d'accréditation lors des compétitions, à tous les niveaux : régional, national, et y compris sur des événements fédéraux majeurs tels que les Masters ou le Championnat de France Élite.

Si des badges sont bien délivrés par les organisateurs, leur fiabilité apparaît limitée. Ils sont inégalement nominatifs, le plus souvent dépourvus de photographie et, surtout, rarement utilisés comme véritable outil de contrôle. Dans la majorité des cas, l'accréditation ne permet ni de maîtriser les entrées dans l'enceinte, ni de réguler l'accès aux différentes zones de la compétition.

Les contrôles à l'arrivée des athlètes se révèlent également très insuffisants. L'identité des participants, leur présence effective sur site ou encore leur conformité aux engagements ne donnent pas systématiquement lieu à des vérifications formalisées. Certains organisateurs indiquent même être dans l'incapacité de confirmer la présence ou l'absence de patineurs inscrits, faute de procédures de pointage claires et partagées.

Problème à signaler : le club organisateur n'a pas accrédité les patineurs de façon méthodique. Le secrétariat n'était pas clairement identifiable et les patineurs n'étaient pas invités à se rendre à l'accréditation pour annoncer leur arrivée et pour justifier leur identité.

Dans le contexte exposé ci-dessus, personne n'a contrôlé les arrivées des patineurs, ni leurs identités. Dès lors, cela signifie que n'importe qui pouvait se présenter sur la glace pour le compte d'un patineur. Dans la mesure où dans il n'y a pas non plus de préposés au départ qui serait chargé de s'assurer que celui est appelé sur la glace est bien celui qui monte sur la glace, on peut partir du postulat que des concurrents peuvent être intervertis ou concourir pour le compte d'un autre.

Je pense qu'il faut sérieusement remettre à plat cette procédure et s'assurer qu'un mode opératoire soit appliqué dans toutes les compétitions.

Arbitre - Tournoi régional

Cette absence de contrôle vide le dispositif d'accréditation de sa finalité. Sans vérification effective de l'accès aux zones sensibles (bord de piste, vestiaires, zones techniques, stand des officiels) l'accréditation ne garantit ni la sécurité, ni la traçabilité des personnes présentes. Elle devient alors une contrainte organisationnelle supplémentaire, sans bénéfice opérationnel réel.

Des insuffisances similaires sont constatées au bord de piste, dont l'accès demeure trop largement ouvert. Des personnes dont la présence n'est ni nécessaire ni identifiée circulent à proximité immédiate des zones de jugement. Cette porosité fragilise la séparation entre l'espace sportif et l'espace arbitral et nuit à la concentration et au travail des officiels.

« Public s’installant sur les bancs à côté des OAs malgré la rubalise, avec prises de vidéos / photos des OAs pendant qu’ils officient. Intervention de l’Arbitre pour demander la suppression. Photographe de la compétition s’installant à côté du ST pour prendre des photos. »

Tournoi interrégional – Clermont-Ferrand

Enfin, la présence récurrente de personnes non autorisées à proximité des tables de jugement (qu’il s’agisse d’entraîneurs, d’accompagnateurs ou de patineurs en attente) pose des enjeux de sécurité, de confidentialité et de sérénité du jugement. Le manque de règles clairement rappelées, combiné à l’absence de personnel spécifiquement dédié au contrôle, contribue à banaliser ces situations.

Note de recommandation :

Une remise à plat du système d’accréditation apparaît indispensable. Un dispositif n’a de sens que s’il définit clairement qui peut accéder à l’événement, à quelles zones, et selon quelles modalités, avec des contrôles simples, mais effectifs.

Une harmonisation nationale des principes d’accréditation et de contrôle des accès constituerait, à ce titre, un levier pour renforcer à la fois la sécurité des compétitions, leur organisation et la crédibilité de la procédure.

ARTICLE 1.4 - Cadre réglementaire et identification des bénévoles de compétition

Le bon déroulement des compétitions repose sur l’engagement de bénévoles assurant des missions indispensables à l’organisation sportive. Il s’agit ici des bénévoles de compétition au sens réglementaire fédéral (Cf. règlement intérieur de la CFOA), c’est-à-dire des personnes intervenant directement dans l’environnement sportif de la compétition, en appui des officiels d’arbitrage et placées, dans l’exercice de leurs missions, sous l’autorité de l’arbitre.

Ces bénévoles participent notamment à l’accueil sportif, à la gestion opérationnelle des épreuves, à l’encadrement des athlètes, y compris mineurs, et à la bonne application des procédures de compétition. Ils se distinguent des bénévoles affectés à des missions logistiques ou d’accueil du public (type activités de restauration), qui ne relèvent pas du présent dispositif.

Depuis janvier 2024, le Bureau Exécutif a confié à la CFOA la gestion et le pilotage des bénévoles de compétition. Toutefois, en l’absence d’un outil ou d’un cadre de licence adapté, la CFOA ne dispose pas à ce jour des moyens lui permettant de s’assurer systématiquement que les bénévoles intervenant en compétition sont licenciés, ni de vérifier l’effectivité du contrôle automatisé d’honorabilité, pourtant obligatoire dans la mesure où ces personnes encadrent ou accompagnent des publics jeunes. Cette situation crée un écart entre le cadre réglementaire existant et les pratiques constatées sur le terrain.

Conformément au dispositif actuel, les bénévoles de compétition doivent en effet être titulaires d’une licence fédérale encadrement (*Cf. REGLEMENT AFFILIATIONS - LICENCES (IV.2 LICENCE FEDERALE, c. Licence Encadrement « Toute personne qui dispose de la qualité d’encadrant sur glace ou sur piste et activités annexes, qui ne sont pas titulaires d’une carte professionnelle, non éligibles à la licence Entraîneur*), garantissant leur identification, leur couverture assurantielle et leur soumission au contrôle prévu par l’Article L212-9 du Code du sport. Néanmoins, le caractère

annuel de cette licence et son coût constituent un frein important à l'engagement de bénévoles intervenant de manière ponctuelle, parfois pour une seule journée de compétition.

Note de recommandation :

Dans ce contexte, il est recommandé d'envisager la création d'une licence fédérale spécifique, à coût réduit, destinée aux bénévoles de compétition intervenant en appui direct des officiels d'arbitrage lors des manifestations sportives.

Cette licence pourrait prendre deux formes complémentaires, adaptées aux besoins des organisateurs :

- une licence événementielle, valable pour la durée d'une compétition identifiée ou pour une période limitée ;
- une licence annuelle, destinée aux bénévoles intervenant régulièrement au cours de la saison sportive.

Cette licence « Bénévole de compétition » pourrait notamment :

- intégrer une couverture assurantielle adaptée aux missions exercées et à la durée d'engagement du bénévole ;
- permettre l'identification et la traçabilité des intervenants dans les outils fédéraux, facilitant leur suivi administratif et opérationnel ;
- garantir la soumission systématique au contrôle automatisé d'honorabilité, conformément aux obligations réglementaires applicables ;
- encadrer précisément les missions exercées, en cohérence avec un rôle d'adjoint ou de soutien opérationnel auprès des officiels d'arbitrage, sans confusion avec les fonctions arbitrales elles-mêmes.

La mise en place d'un tel dispositif contribuerait à sécuriser juridiquement l'engagement de ces bénévoles essentiels, à améliorer leur reconnaissance au sein de l'organisation fédérale et à faciliter leur mobilisation par les clubs et les organisateurs, tout en permettant à la CFOA d'assurer pleinement ses missions de suivi et d'accompagnement.

ARTICLE 1.5 - Organisation des compétitions et cadre juridique de la captation et de la diffusion des images

L'organisation des compétitions de sports de glace s'inscrit désormais dans un environnement où la captation et la diffusion d'images sont devenues quasi systématiques. Qu'il s'agisse de captations réalisées par les clubs organisateurs, de diffusions en streaming, de publications sur les réseaux sociaux ou d'enregistrements effectués par des tiers, l'image des compétitions est largement exploitée, contribuant à la visibilité des disciplines et à leur attractivité.

Dans de nombreuses compétitions, aucune information claire n'est donnée aux participants quant à la nature des prises de vues, à leurs usages futurs ou aux supports de diffusion envisagés. Cette absence de cadre explicite expose les organisateurs et, par extension, les instances fédérales, à une insécurité juridique croissante.

Par ailleurs, les officiels d'arbitrage sont également concernés par le droit à l'image. Leur présence à l'écran, leur identification ou la diffusion de séquences les montrant en situation de jugement relèvent du droit commun et ne bénéficient d'aucune dérogation spécifique.

L'absence d'autorisation formalisée crée ainsi une zone d'incertitude, susceptible de générer des contestations ou des tensions, y compris a posteriori.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire que l'organisation des compétitions intègre de manière systématique la question des autorisations de prise de vue et de diffusion de l'image. Il est recommandé que les clubs organisateurs prévoient, en amont des compétitions, des autorisations écrites couvrant à la fois les athlètes, les entraîneurs et les officiels, précisant clairement les usages autorisés : captation vidéo, diffusion en direct ou en différé, publication sur des supports numériques, archivage à des fins pédagogiques ou promotionnelles.

Une telle démarche présente un triple intérêt. Elle permet d'abord de sécuriser juridiquement les organisateurs et la fédération, en limitant les risques de contentieux liés au droit à l'image. Elle garantit ensuite une information transparente des participants, en leur donnant une vision claire de l'utilisation potentielle de leur image. Enfin, elle favorise un développement maîtrisé de la visibilité des sports de glace, en conciliant valorisation médiatique des disciplines et respect des droits fondamentaux des personnes.

Note de recommandation :

La CFOA recommande que la FFSG propose un cadre harmonisé applicable à l'ensemble des disciplines, sous la forme d'un modèle d'autorisation de droit à l'image, intégré aux procédures de licence ou d'inscription aux compétitions.

ARTICLE 1.6 - Conflits d'intérêts et éthique arbitrale

Conformément aux textes fédéraux en vigueur depuis 2016, chaque officiel est tenu à un devoir de loyauté envers les athlètes et la discipline qu'il sert. Il lui appartient de s'abstenir de toute situation dans laquelle des intérêts personnels pourraient porter atteinte à son indépendance, à son impartialité ou à son objectivité. Tout intérêt propre susceptible de faire naître un doute raisonnable doit être déclaré et, le cas échéant, neutralisé ou abandonné.

Il relève de la responsabilité personnelle de chaque officiel de refuser une désignation ou de solliciter son remplacement lorsqu'une situation de conflit d'intérêts est identifiée, et d'en informer sans délai l'arbitre de l'événement ou la CFOA. Cette obligation concerne notamment les situations impliquant un lien familial, une relation de couple, l'exercice de fonctions dirigeantes au sein d'un club engagé, une relation sportive directe (entraîneur, chorégraphe), ainsi que les cas d'athlètes-officiels en situation de concurrence directe.

La saison 2025-2026 a été marquée par un nombre significatif de signalements et de réclamations, parfois transmis sous forme de courriers anonymes ou de remontées informelles, concernant la participation de certains officiels à des compétitions dans des contextes de proximité avec des clubs, des athlètes ou des proches. Qu'elles soient avérées ou simplement perçues comme problématiques, ces situations illustrent la sensibilité croissante des enjeux d'éthique et de déontologie dans l'exercice des missions arbitrales.

Chaque situation portée à la connaissance de la CFOA a fait l'objet d'un examen systématique, dans un cadre rigoureux, en lien étroit avec la Commission d'Éthique présidée par Hubert Braud.

De manière générale, les rapports indiquent que les officiels d'arbitrage effectuent majoritairement les démarches nécessaires pour se déporter spontanément dès qu'un doute apparaît, traduisant une réelle appropriation des principes d'impartialité et de loyauté. Les arbitres en charge de la direction des épreuves et des jurys se sont également montrés attentifs et responsables, identifiant les situations sensibles et les gérant avec discernement lorsque celles-ci n'avaient pas été déclarées en amont.

Les rares situations d'infraction avérée identifiées au cours de la saison ont donné lieu à l'envoi de lettres formelles de rappel à la règle auprès des officiels concernés, dans une démarche à la fois pédagogique et respectueuse de la mission arbitrale.

Les remontées de terrain mettent néanmoins en lumière plusieurs difficultés récurrentes :

- des conflits d'intérêts déclarés très en amont, parfois en nombre important, qui rendent la constitution et la rotation des panels techniques complexes, notamment sur des compétitions à effectifs contraints ;
- des conflits non déclarés préalablement, découverts par l'arbitre au moment de la compétition, soulignant la nécessité de poursuivre et de renforcer les rappels réglementaires auprès de l'ensemble des officiels ;
- des interprétations divergentes quant aux contours précis du conflit d'intérêts, générant incompréhensions, discussions au sein des panels techniques et interrogations de la part des entraîneurs.

DG TDF 2A – Morzine, novembre 2025

« Sur les 9 membres du panel technique, 5 présentaient des conflits d'intérêt déclarés, rendant la rotation des panels particulièrement complexe. »

PA Coupe régionale – Marseille, février 2026

« Des situations de conflits d'intérêts ont été identifiées concernant des juges occupant également des fonctions dirigeantes au sein de clubs engagés. »

Si le dispositif actuel permet de traiter efficacement les situations au fil de l'eau, les rapports convergent vers un besoin de clarification plus structuré en amont. Certaines situations à risque ne sont pas toujours appréhendées de manière homogène, laissant place à des interprétations subjectives et à des contestations ultérieures.

Championnats de France solos – Belfort, avril 2026

« Des questions ont été soulevées sur les contours des conflits d'intérêts, et il serait utile de statuer plus clairement sur ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. »

Plusieurs officiels ont exprimé le souhait que la Commission d'éthique se saisisse plus largement de ces questions, afin de définir de manière plus explicite les situations à risque, les règles de prévention des conflits d'intérêts et les bonnes pratiques attendues. Une telle approche permettrait de sécuriser à la fois les individus et la fédération, en limitant les zones grises sources de tensions et d'incompréhensions.

Il apparaît indispensable de maintenir un niveau de vigilance élevé, de renforcer la communication et la sensibilisation dès le début de saison, et de ne pas céder à la facilité consistant à accorder des dérogations conduisant à des configurations non conformes. La crédibilité des disciplines, la légitimité de la mission arbitrale et la confiance accordée par les athlètes reposent sur une exigence constante d'impartialité, de transparence et de rigueur.

Le Comité d'Éthique a rappelé dans un avis rendu en avril 2026 que les questions de conflits d'intérêts constituent un enjeu majeur d'éthique et de déontologie, et qu'elles doivent être appréciées avec la plus grande vigilance, y compris lorsque les situations relèvent de liens indirects ou de configurations personnelles particulières.

Les situations rencontrées cette saison illustrent une évolution du contexte fédéral mais aussi d'attentes plus larges de la société : les principes éthiques et déontologiques font aujourd'hui l'objet d'une attention renforcée et d'un suivi accru. Il est donc probable que les saisines du Comité d'Éthique se multiplient à l'avenir.

Éclairage jurisprudentiel comparatif : l'avis du Comité d'éthique de la Fédération française de tennis (FFT)

À titre de comparaison utile, il convient de relever l'approche adoptée par la Fédération française de tennis, à travers un avis public du Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts, rendu le 15 septembre 2020 (avis n° 2020/C/18).

Saisi d'une demande de consultation concernant le cumul, par une même personne, des fonctions de président de comité départemental et de juge-arbitre de tournois organisés par un club relevant de ce comité, le Comité d'éthique de la FFT a estimé que ce cumul, bien que non formellement interdit par les textes en vigueur, était par nature de nature à faire naître des situations de conflits d'intérêts, au sens de la Charte d'éthique fédérale.

L'enseignement central de cet avis réside dans une approche exigeante et désormais bien établie du conflit d'intérêts, fondée non seulement sur l'existence d'une influence effective, mais également sur la simple potentialité ou apparence d'influence. Le Comité rappelle expressément qu'« il n'est pas nécessaire que l'intérêt propre ait effectivement influencé l'exercice des fonctions ; il suffit qu'il soit de nature à influencer ou à paraître influencer l'indépendance, l'impartialité ou l'objectivité de la personne concernée ».

Sur cette base, le Comité d'éthique de la FFT a considéré que :

- les liens institutionnels, électoraux ou financiers existant entre un dirigeant fédéral et les clubs de son ressort ;
- la désignation répétée comme juge-arbitre par un club particulier ;
- et, plus largement, le « mélange des genres » entre fonctions de gouvernance et fonctions d'arbitrage,

étaient incompatibles avec les exigences d'impartialité attendues, quand bien même les intéressés auraient exercé leurs missions « de manière parfaitement intègre ».

Fait particulièrement significatif, le Comité d'éthique de la FFT est allé au-delà du cas individuel examiné en invitant explicitement la fédération à faire évoluer ses règlements, afin d'y faire figurer

expressément l'interdiction de cumul entre des fonctions dirigeantes au sein des instances territoriales (comités, ligues) et les fonctions de juge-arbitre de tournois fédéraux. Cet avis a, en outre, été rendu public dans un objectif assumé de sensibilisation, de clarification et de sécurisation du cadre fédéral.

Cet avis, désormais régulièrement cité comme référence, présente un caractère jurisprudentiel au sens déontologique, en ce qu'il formalise une doctrine claire, transposable et opposable dans l'analyse des situations de conflits d'intérêts au sein d'une fédération sportive délégataire.

Par analogie, les constats opérés au sein de la FFSG au cours de la saison 2025-2026 (multiplicité des situations déclarées ou non déclarées, interprétations divergentes, interrogations récurrentes sur le périmètre exact du conflit d'intérêts) apparaissent comparables à ceux ayant conduit la FFT à clarifier sa position. Ils plaident, de la même manière, pour un renforcement du cadre normatif et doctrinal, afin de réduire les zones grises, d'unifier les pratiques et de sécuriser tant les officiels que l'institution.

À l'instar de la démarche engagée par la FFT, il apparaît ainsi nécessaire que la FFSG clarifie explicitement ses règles, non seulement par des rappels de principe, mais également par des lignes directrices formalisées, permettant :

- une lecture homogène des situations à risque,
- une prévention renforcée en amont,
- et une protection accrue de la crédibilité de la mission arbitrale comme de l'image fédérale.

Note de recommandation :

Afin de consolider le dispositif existant, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées:

- encourager la neutralité administrative, notamment par une licence directe des officiels nationaux et internationaux auprès de la FFSG, sans rattachement à un club lorsque cela est possible (point envisagé par les précédentes gouvernances et mis en place dans des fédérations étrangères) ;
- encadrer (ou proscrire ?) strictement le cumul des fonctions d'officiel d'arbitrage et de dirigeant de club à des postes clés, pendant la durée d'un mandat actif ;
- renforcer les déclarations préventives en début de saison, avec une confirmation écrite des situations à risque ;
- développer des supports pédagogiques clairs (guide, FAQ, cas pratiques etc.) à destination des officiels ;
- formaliser davantage le rôle de la Commission d'Éthique en tant qu'instance de référence sur les questions relatives aux conflits d'intérêts.

ARTICLE 1.7 - Sécurité des installations et des zones d'arbitrage

Certains rapports font apparaître des situations préoccupantes de mise en danger liées aux installations des zones d'arbitrage, et plus particulièrement aux estrades et stands de jugement. Estrades trop étroites, manque de profondeur, chaises instables ou mal adaptées : les risques de chute sont bien réels et régulièrement signalés.

Ces constats, relevés dans plusieurs disciplines et sur de nombreuses compétitions, montrent qu'il ne s'agit pas de situations isolées mais d'un problème structurel. En l'absence de cadre commun, chaque organisateur, ligue ou discipline met en place ses installations selon ses propres contraintes, souvent sans référentiel partagé, sans guide précis et sans validation préalable. Cette hétérogénéité expose directement les officiels à des risques physiques évitables et dégrade sensiblement leurs conditions de travail.

« Nécessité d'avoir une estrade plus profonde pour éviter tout risque de chute. Les tables utilisées en bord de piste n'étaient pas assez profondes. »

Coupe d'Automne – Toulouse, octobre 2025

« Nous avons un vide sous la table et donc les chaises pouvaient basculer, ce qui est arrivé à X qui s'est retrouvée par terre, et moi-même sans tomber. Du coup, nous devons être en retrait de la table et tout le monde s'est plaint d'avoir mal au dos. »

Championnats de France Novices – Blagnac, 14 mars 2026

« Problème de l'estrade mise à disposition par la mairie : trop étroite, pieds dans le vide et chaises inconfortables. Les dos ont souffert sur les longues catégories. »

Championnats de France Novices – Blagnac, 14 mars 2026

« Le seul point noir de ce week-end : les installations de jugement n'étaient pas correctes. Le jury était posé sur une estrade et les tables sur des tréteaux posés au sol. Une fois assis sur des chaises brinquebalantes, il fallait faire très attention à ne pas trop avancer la chaise sous peine de tomber presque un mètre plus bas. J'ai d'ailleurs failli perdre Véronique une fois, heureusement rattrapée à temps. Objectivement, l'installation était dangereuse pour tout le monde. »

Championnats de France Novices – Blagnac, 14 mars 2026

« Toujours le même souci concernant l'estrade des OA en termes de sécurisation. »

Coupe de la Violette – Toulouse, 31 janvier 2026

« Comme toujours à Toulouse, le stand des juges reste très dangereux, avec un risque de chute compte tenu de la très faible distance entre les sièges et le rebord de l'estrade. »

Coupe de la Violette – Toulouse, 31 janvier 2026

« Attention, à Toulouse le stand est dangereux car très étroit, avec un risque de chute, comme cela a déjà été le cas lors de la compétition, heureusement sans gravité. »

Coupe de la Violette – Toulouse, 31 janvier 2026

Peu de place sur le stand : l'étroitesse de l'estrade est dangereuse si l'on se recule trop. Nous étions très serrés afin d'accueillir les officiels en blanc.
Sélections France Club Toulouse Jany – février 2026

« Le vrai gros bémol vient de l'espace de jugement : les tables sont trop petites et l'estrade beaucoup trop étroite, donc extrêmement dangereuse. Il y aura très probablement un accident grave un jour. »

Tournoi de France 5B – Toulouse (Toulouse), mars 2026

« Stand : Pas de place derrière le stand, absence de cordon de sécurité : situation dangereuse. Juges trop serrés, stand trop petit »

Tournoi de France 5B – Toulouse (Toulouse), mars 2026

« La remise de la barre et le contrôle des hauteurs à partir de 2,20 m sont très périlleux et accidentogènes. »

2^e manche du Championnat de France des sports extrêmes

Note de recommandation :

Face à cette situation, la CFOA recommande la création d'une commission spécifiquement dédiée à la sécurité des installations. Cette instance aurait pour mission d'élaborer un cahier des charges national à destination des organisateurs, définissant des règles minimales en matière de dimensions, de stabilité et d'implantation des zones d'arbitrage.

Il est également recommandé que chaque discipline désigne un délégué technique appelé à siéger au sein de cette commission. Cette représentation permettrait de prendre en compte les spécificités propres à chaque pratique et de tendre vers une harmonisation sécurisée et cohérente sur l'ensemble du territoire.

ARTICLE 1.8 - Procédure médicale en compétition

Les rapports mettent en évidence des disparités dans l'application des procédures médicales mises en place par la commission médicale en début de saison lors des compétitions.

Si les arbitres ont bien été informés par la CFOA de la procédure définie par la commission médicale en septembre 2025, celle-ci ne semblant pas obligatoire pour les clubs, sa mise en œuvre demeure très variable selon les événements.

Certaines compétitions respectent pleinement le cadre défini, tandis que d'autres présentent des manquements importants, allant d'une application partielle à une absence totale de dispositif médical.

Cette hétérogénéité soulève un enjeu de cohérence et de crédibilité. Une procédure médicale n'a de réelle valeur que si elle est connue, partagée et appliquée par l'ensemble des acteurs concernés. À défaut, elle reste un cadre théorique, sans véritable portée opérationnelle, comme cela a déjà été observé pour les accréditations.

Les rapports invitent ainsi à s'interroger sur l'intérêt de rendre certaines procédures obligatoires, ou à tout le moins conditionnelles à l'organisation d'une compétition officielle, afin de garantir un niveau minimal de sécurité et de protection des participants.

1. VERBATIMS – Procédure correctement appliquée ou conforme au protocole

« Une feuille récapitulative du fonctionnement du poste de secours était présente sur la table des juges-arbitres, ainsi qu'une rencontre avec la chef de poste. »

Tournoi fédéral de Gap, 14 décembre 2025

« L'équipe de secouristes est venue avec son camion et son équipement depuis Paris – Le Bourget. Le chef d'équipe avait déjà participé à une compétition de short-track à Paris. L'équipe a été très agréable, attentive et efficace tout au long du week-end. Trouver des secouristes le week-end du Téléthon étant très difficile, nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir en mobiliser pour maintenir la compétition. »

Coupe de France 3, Reims, 7 décembre 2025

« Présence du chef de poste et de l'équipe de secours. Management de l'intervention assuré. »

11^e Trophée du Grand Lion, Belfort, 12 octobre 2025

« L'équipe de secouristes intervenait pour la première fois sur une compétition de short-track. Elle s'est montrée attentive durant toute la compétition. »

Coupe de France 2, Cholet, 22 novembre 2025

« Le club organisateur a mis en place un poste de secours avec la présence continue d'infirmiers et/ou de médecins. Ce dispositif a été apprécié tant par les patineurs que par les officiels d'arbitrage. »

**1^{re} manche du championnat de France des sports extrêmes
Brive-la-Gaillarde, 12 octobre 2025**

« Présence permanente d'une infirmière, d'un pompier ou d'un médecin. Un talkie-walkie était spécifiquement réservé à la communication directe avec le chef de poste. »

1^{re} manche du championnat de France des sports extrêmes
Brive-la-Gaillarde, 12 octobre 2025

2. VERBATIMS – Procédure non appliquée, partielle ou non conforme

« Le protocole médical n'est pas connu des clubs.

Bien qu'une personne soit présente lors de la compétition, les clubs ne sont pas informés des démarches à effectuer en amont, ni des modalités de demande et de validation.

La communication préalable sur ce sujet n'a pas l'air d'avoir été suffisamment claire ou visible pour les clubs. »

Compétition régionale de Vitry, Vitry-sur-Seine

« Pas d'équipe médicale sur place. »

Tournoi interrégional, Rezé, 30 novembre 2025

« Pas d'équipe médicale sur place. »

Tournoi de France B6, Caen, 14 décembre 2025

« La demande avait été faite avant la compétition. Pas de chef de poste selon le protocole médical. Présence d'une infirmière dans la patinoire, mais sans numéro de téléphone communiqué malgré notre demande. Aucun moyen de communication direct en bord de piste. »

Tournoi de France B6, Caen, 14 décembre 2025

« Aucune équipe de secours ou médicale n'était présente. »

Tournoi interrégional, La Roche-sur-Yon, 18 janvier 2026

« Des parents médecins étaient identifiés, mais pas officiellement reconnus comme chef de poste de secours. Lors de l'incident, nous avons fait appeler l'un des parents, qui est venu immédiatement. »

Trophée Cassis, Dijon, 22 février 2026

« Nous avons demandé s'il y avait un secouriste prévu lors de la compétition, et ce n'était pas le cas. Aucun protocole médical n'était mis en place par ailleurs. »

Tournoi de France 4B, Viry-Châtillon, 15 février 2026

« Nous avons demandé le numéro pour joindre le médecin ou un autre soignant, et il nous a été répondu que ce n'était pas obligatoire, car tous les clubs n'avaient pas été formés sur ce point. »

Tournoi fédéral + Coupe Porte de l'Eau

Louviers, 25 janvier 2026

« À la demande de l'arbitre concernant l'existence d'un protocole médical, l'organisation a répondu qu'il n'y avait ni équipe de secours sur place, ni médecin ou secouriste, et que seul un appel aux pompiers était prévu en cas de problème. »

« Protocole non mis en place (absence de diffusion du protocole). »

2^e manche du championnat de France des sports extrêmes

Le Havre, mars 2026

Note de recommandation :

Les constats issus des rapports mettent en évidence la nécessité de renforcer la cohérence, la visibilité et l'effectivité des procédures médicales applicables lors des compétitions.

À ce titre, la CFOA formule les recommandations suivantes :

- Clarifier le caractère obligatoire des procédures médicales, en lien avec la commission médicale, en définissant précisément les dispositifs minimaux requis pour l'organisation d'une compétition officielle (présence d'un poste de secours, désignation d'un chef de poste, moyens de communication, diffusion du protocole, etc.).
- Conditionner l'autorisation ou la validation d'une compétition officielle au respect de ces exigences médicales minimales, afin de garantir un socle commun de sécurité et de protection des participants sur l'ensemble du territoire.
- Renforcer la diffusion de la procédure médicale auprès des clubs et des organisateurs, en complément de l'information déjà transmise aux arbitres et aux ligues, notamment par des supports dédiés (note officielle, guide organisateur, documents opérationnels).
- Formaliser les responsabilités des organisateurs, en précisant les démarches à effectuer en amont de la compétition, les modalités de mise en œuvre du protocole et les obligations en matière d'identification des intervenants médicaux.
- Harmoniser les pratiques entre les territoires, en veillant à ce que les procédures définies au niveau fédéral soient comprises, partagées et appliquées de manière homogène, quelles que soient la discipline, la ligue ou le niveau de compétition.
- Prévoir, le cas échéant, des actions de sensibilisation ou de formation ciblées, à destination des clubs organisateurs, afin de faciliter l'appropriation du protocole médical et d'en sécuriser l'application opérationnelle.

ARTICLE 1.9 - Réflexion sur le développement de formats de compétition alternatifs

Plusieurs rapports et remontées du terrain invitent à engager une réflexion sur le développement de formats de compétition alternatifs, en particulier pour les petites catégories, les compétitions départementales ou régionales, ainsi que pour les niveaux d'entrée dans la pratique compétitive.

À titre d'exemple, dans les disciplines d'expression, des officiels soulignent que le modèle de référence ISU, s'il est pleinement adapté aux compétitions nationales, peut se révéler particulièrement lourd lorsqu'il est appliqué de manière uniforme à l'ensemble du dispositif. Sur les compétitions de ligue, en dehors des circuits qualificatifs menant à des finales nationales, ce modèle engendre des besoins importants en ressources humaines et en logistique matérielle, souvent disproportionnés au regard des enjeux sportifs.

À l'inverse, plusieurs pays ont fait le choix de formats plus courts, plus dynamiques et nécessitant un nombre réduit d'intervenants en bord de piste, sans pour autant compromettre ni la qualité sportive, ni la progression des athlètes. Ces approches permettent d'alléger l'organisation tout en maintenant un cadre structurant et lisible pour les pratiquants.

Des exemples sont notamment cités en Europe, au Canada, aux États-Unis, en Russie où les formats ont été adaptés. Ces expériences montrent qu'une diversification des formats est possible, à condition qu'elle soit pensée et encadrée.

Dans ce contexte, une réflexion menée au niveau des Commissions Sportives Nationales sur la diversification des formats de compétition pourrait constituer un levier pertinent. Elle permettrait de réduire la pression pesant sur les officiels, de mieux maîtriser les amplitudes horaires et, plus largement, de rendre certaines compétitions plus attractives et accessibles.

*« Juger la catégorie Babies en 6.0. »
Coupe régionale de Castres*

Note de recommandation :

Au regard des éléments remontés par les rapports, la CFOA suggère qu'une réflexion mesurée et progressive puisse être engagée par les Commissions Sportives Nationales sur l'opportunité de développer des formats de compétition alternatifs.

Cette réflexion pourrait notamment viser à :

- Analyser les besoins réels et les contraintes organisationnelles des compétitions de niveaux départemental et régional, ainsi que des catégories d'entrée dans la pratique compétitive, afin d'évaluer si les formats actuellement en vigueur sont systématiquement adaptés aux enjeux sportifs et aux moyens mobilisés.
- Identifier des pistes d'adaptation possibles, inspirées de pratiques observées à l'international ou dans d'autres sports, tout en veillant à préserver les principes fondamentaux de sécurité, d'équité sportive et de progression des pratiquants.

- Envisager, le cas échéant, des expérimentations ciblées, limitées dans le temps et sur des niveaux de compétition clairement identifiés, afin d'en mesurer l'impact réel avant toute généralisation éventuelle.
- Associer les différentes parties prenantes (DTN, dirigeants, commissions techniques, officiels, ligues, clubs) à cette réflexion, afin de garantir une compréhension partagée des enjeux et des objectifs poursuivis.
- Maintenir clairement distingués les formats alternatifs et les formats de référence, ces derniers demeurant pleinement applicables aux compétitions nationales, aux circuits qualificatifs et aux échéances à finalité internationale.

ARTICLE 1.10 - Anticipation et coordination des calendriers

La question de l'anticipation et de la coordination des calendriers revient de manière récurrente dans les remontées du terrain. De nombreux officiels signalent des situations de chevauchement important des compétitions, avec parfois plus de six événements organisés le même week-end dans une même discipline en France. Cette concentration rend la mobilisation des jurys particulièrement complexe et fragilise l'organisation des compétitions.

Une meilleure coordination en amont de l'élaboration des calendriers permettrait non seulement d'optimiser la disponibilité des officiels, mais aussi d'anticiper plus sereinement leurs déplacements. Une vision plus globale des échéances contribuerait à mieux répartir les ressources arbitrales, à limiter les situations de tension et à garantir la qualité des panels techniques.

« Ne pas mettre toutes les SFC le même week-end pour pouvoir convoquer des spécialistes et des juges d'autres ligues, afin d'éviter que des spécialistes officient sur leurs concurrents directs. »

Rouen – Sélections France Clubs & Trophée Rouen Seine

À ce titre, il est suggéré :

- D'améliorer la concertation en amont de l'élaboration des calendriers, notamment entre commissions sportives nationales, ligues et organisateurs, afin de limiter les chevauchements excessifs de compétitions sur un même week-end et au sein d'une même discipline.
- D'adopter une vision plus globale et consolidée des échéances, intégrant l'ensemble des niveaux de compétition, afin de mieux répartir les besoins en officiels et de préserver la qualité des jurys.
- D'évaluer l'opportunité de fixer des priorités ou des règles de coexistence, lorsque plusieurs compétitions sont susceptibles d'être organisées simultanément, en tenant compte des enjeux sportifs et des ressources (matérielles, bénévoles) disponibles.
- D'anticiper plus tôt la publication des calendriers définitifs, afin de permettre aux officiels de planifier leurs disponibilités et leurs déplacements dans de meilleures conditions.

ARTICLE 1.11 - Mobilité et conditions de déplacement des officiels

Les déplacements réguliers, parfois sur de longues distances et incluant des missions à l'étranger, exposent les officiels à des contraintes logistiques, financières et personnelles parfois significatives, qui peuvent peser sur leur disponibilité et leur capacité à accepter certaines désignations.

Les témoignages font apparaître que ces contraintes sont inégalement supportées selon les situations individuelles. Les avances de frais nécessaires à l'achat des titres de transport ou à la prise en charge des déplacements peuvent représenter une charge importante, en particulier pour les étudiants, les jeunes actifs ou les demandeurs d'emploi. Ce facteur financier est parfois identifié comme un frein potentiel à l'engagement, notamment pour les missions les plus éloignées ou nécessitant une anticipation importante.

Par ailleurs, les déplacements, en particulier à l'international, soulèvent des questions de couverture assurantielle. Il est rappelé que la licence FFSG ne prévoit pas de garanties spécifiques en cas de perte ou de retard de bagages, ni pour certains aléas liés au transport. Lorsque les réservations sont effectuées via l'agence de voyage de la FFSG, les billets ne comprennent pas nécessairement ces assurances complémentaires, celles-ci étant souvent intégrées à des contrats d'assurance personnels ou à certaines cartes bancaires dont tous les officiels ne disposent pas.

Dans ce contexte, la question de dispositifs facilitant la mobilité des officiels apparaît comme un levier à la fois organisationnel, financier mais aussi symbolique. Des solutions telles que la mise à disposition de cartes d'abonnement ou de dispositifs équivalents pourraient contribuer à sécuriser les déplacements, à offrir davantage de flexibilité et de garanties, tout en valorisant l'engagement des officiels et en permettant aux organisateurs de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses.

Note de recommandation :

- Prendre en compte la problématique des avances de frais, qui peuvent représenter une charge significative pour certains officiels, notamment les étudiants, les jeunes actifs ou les personnes en recherche d'emploi. Des montants importants peuvent être engagés plusieurs semaines avant les compétitions, ce qui peut constituer un frein à l'acceptation de certaines désignations.
- Étudier des dispositifs permettant de limiter ces avances de frais, tels que la réservation centralisée des transports, des prises en charge directes par l'organisateur ou la fédération, ou encore des mécanismes d'avance ou de défraiement anticipé.
- Clarifier le périmètre des couvertures assurantielles existantes, en particulier lors des déplacements à l'étranger. (Il est rappelé que la licence FFSG ne couvre pas les risques liés à la perte de bagages, aux retards de livraison ou à certaines incidences logistiques, alors même que ces situations sont susceptibles d'impacter directement le bon déroulement des missions arbitrales).
- Évaluer l'intérêt d'intégrer ou de proposer des solutions d'assurance adaptées, notamment dans le cadre des déplacements internationaux, afin de sécuriser les officiels et de limiter leur exposition financière personnelle.
- Étudier la possibilité de doter les officiels de cartes d'abonnement ou de dispositifs équivalents (ferroviaires ou aériens). Une telle mesure présenterait plusieurs avantages :

- elle offrirait une plus grande flexibilité en matière de modification ou de remboursement des déplacements, en adéquation avec les contraintes spécifiques des convocations arbitrales ;
- elle permettrait de bénéficier de meilleures couvertures assurantielles, souvent incluses dans ce type de dispositifs ou associées à certaines cartes bancaires ;
- elle pourrait générer des conditions tarifaires plus avantageuses pour les organisateurs.

ARTICLE 1.12 - Patinage artistique : l'arbitrage vidéo

Pour la saison 2025-2026, la question de l'utilisation de la vidéo en compétition régionale reste une question importante.

Aucun autre thème ne fait l'objet d'un consensus aussi fort, tant par la fréquence avec laquelle il apparaît dans les rapports que par la convergence des analyses formulées par des profils pourtant variés : arbitres, contrôleurs techniques, spécialistes techniques, juges et DVRO.

La suppression de la vidéo lors des compétitions régionales en 2024/2025 a été motivée par la nécessité de redimensionner et de réduire la taille des panels de jugement, ainsi que par la lourdeur logistique associée à ce dispositif mais aussi dans une logique de limitation voire de réduction des coûts pour les organisateurs.

Les remarques concernant l'absence de vidéo portent principalement sur les compétitions régionales. Toutefois, leurs implications dépassent largement ce seul échelon. Les officiels soulignent que, dans un contexte de complexification croissante des règlements et d'élévation constante du niveau technique des programmes, la capacité à évaluer correctement « à l'œil nu » atteint aujourd'hui ses limites. Dans ces conditions, la vidéo ne peut plus être considérée comme un simple confort d'arbitrage : elle est devenue un outil indispensable pour garantir l'équité sportive, la cohérence du jugement et un cadre de formation efficace.

Plusieurs rapports décrivent les difficultés rencontrées en l'absence de support vidéo. Le contrôleur technique lors du Tournoi fédéral de Courbevoie le 8 novembre 2025, explique que le panel est régulièrement contraint de valider des éléments pourtant discutables, faute de pouvoir les revoir dans des conditions fiables. Cette situation conduit à une application incomplète du règlement, alors même que les officiels sont tenus de respecter des critères parfois très fins, impossibles à apprécier correctement sans assistance visuelle.

« Sans vidéo, nous laissons passer énormément de choses par manque de visionnage fiable. »
Tournoi fédéral – Courbevoie, 8 novembre 2025

Cette analyse est largement partagée par les arbitres. L'arbitre, lors de la Coupe Porte Océane au Havre le 11 octobre 2025, souligne que l'absence de vidéo rend le travail pédagogique avec les juges extrêmement limité. Il devient très difficile de revenir sur une décision, d'expliquer une erreur d'appréciation ou d'illustrer concrètement un point technique lors d'une réunion de jury. Or, la vidéo constitue un levier essentiel de montée en compétences, en particulier pour les jeunes juges.

« Sans vidéo, il est très difficile de revenir sur une décision ou de montrer à un juge pourquoi son appréciation était discutable. »
Coupe Porte Océane – Le Havre, 11 octobre 2025

Au-delà des officiels, les rapports mettent également en lumière les conséquences directes de cette situation sur la progression des patineurs. Le contrôleur technique au Trophée de l'Angélique à Niort le 8 novembre 2025, explique que le recours systématique au « *bénéfice du doute* », devenu quasi automatique en l'absence de vidéo, ne permet pas aux athlètes d'identifier clairement leurs axes de travail.

« La vidéo est indispensable afin d'évaluer de manière précise les éléments techniques du programme. Aller au bénéfice du patineur en cas de doute ne mettra pas en évidence les points sur lesquels il doit travailler. »

Trophée de l'Angélique – Niort, 8 novembre 2025

Les contrôleurs techniques soulignent par ailleurs que l'absence de vidéo devient particulièrement problématique lorsque les panels sont réduits à deux personnes, configuration de plus en plus fréquente sur les compétitions régionales et fédérales. Les contrôleurs techniques, lors de la Coupe François Lecomte à Évry le 13 décembre 2025, décrivent ces panels comme « *extrêmement précaires* » lorsqu'ils doivent officier sans vidéo. Elles estiment que les décisions perdent alors en fiabilité et deviennent parfois presque aléatoires.

« Les compositions de panel technique sont extrêmement précaires. Sans la vidéo, c'est très compliqué d'officier correctement à deux. [...] Les résultats en deviennent presque aléatoires, on fait "des cadeaux aux patineurs", ce qui ne leur rendra pas service sur le long terme. »

Coupe François Lecomte – Évry, 13 décembre 2025

« Déjà mentionné, mais le manque de vidéo tend à pénaliser le travail du panel et ne rend pas service aux patineurs sur certaines décisions. »

Coupe François Lecomte – Évry, 13 décembre 2025

La problématique de la vidéo dépasse le seul cadre du jugement technique. Elle touche également à la crédibilité globale des compétitions. Le contrôleur technique lors de la Coupe de la Boucle à Champigny le 12 octobre 2025, indique que de nombreuses décisions auraient nécessité un recours à la vidéo afin d'être sécurisées.

« La vidéo aurait été nécessaire pour de nombreuses catégories de cette compétition. »

Coupe de la Boucle – Champigny, 12 octobre 2025

Un paradoxe revient fréquemment dans les rapports : alors que les compétitions régionales constituent le principal terrain de formation des jeunes officiels, ce sont précisément celles-ci qui sont le plus souvent dépourvues de vidéo. Plusieurs membres de panels techniques soulignent que cette situation empêche les officiels de s'entraîner à l'utilisation des outils vidéo avant

d'intervenir sur des compétitions nationales, créant une véritable rupture dans le parcours de formation.

« Une nouvelle fois, les TS ont regretté de ne pas avoir de vidéo en compétition régionale. Nous ne pouvons pas nous entraîner à manipuler les reviews avant les compétitions nationales et affinons moins notre œil. Nous allons presque toujours à l'avantage du patineur. »

Coupe Porte Océane – Le Havre, 12 octobre 2025

« La vidéo est nécessaire car les catégories régionales sont difficiles à juger, avec en plus un panel technique réduit. Cela permettrait aussi aux DVRO qui ne font pas les TDF de se former à son utilisation. »

Tournoi fédéral Coupe de l'Océan – Anglet

« Il y a des programmes où les erreurs s'enchaînent tellement vite qu'on ne peut pas tout voir "en one shot". Tout se fait alors au bénéfice du patineur. Pour former les DVRO et expliquer les erreurs aux juges, la vidéo est indispensable. »

Coupe régionale Jeanne d'Arc – Orléans

Pour les compétitions régionales, certains officiels estiment qu'un jugement assuré par seulement deux membres du panel (2TC, 2TS ou 1TC + 1TS) pourrait être suffisant, dès lors qu'ils disposent d'un support vidéo permettant de sécuriser les décisions. Plusieurs officiels considèrent par ailleurs que, lorsque la mise en place d'un dispositif vidéo n'est réellement pas envisageable, la composition du panel technique devrait impérativement être portée à trois personnes, afin de compenser, au moins partiellement, l'absence de support visuel et de préserver la fiabilité du jugement.

Les éléments relevés dans les rapports montrent que la question de l'arbitrage vidéo en patinage artistique, en particulier au niveau régional, mérite une attention particulière. Toutefois, les enjeux logistiques, humains et financiers associés à ce dispositif appellent une approche mesurée et progressive.

Note de recommandation :

Engager, en lien avec la Commission Sportive Nationale, une réévaluation raisonnée de l'usage de la vidéo en compétitions régionales, sans viser une généralisation immédiate, mais en identifiant les contextes dans lesquels son apport apparaît le plus pertinent.

ARTICLE 1.13 - Patinage artistique : niveau sportif Novice et Junior

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNPA dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

Les retours des officiels font émerger, de manière récurrente, des observations sur l'adéquation entre les exigences réglementaires et le niveau constaté en compétition, notamment dans les catégories Novices et Juniors. Ces éléments sont relevés sur différents territoires et à plusieurs niveaux de compétition.

Ils font état de situations variées, avec des niveaux parfois hétérogènes, tant sur les aspects techniques que sur la construction globale des programmes. Certaines catégories, en particulier chez les Juniors, sont plus fréquemment citées, tandis que les Novices présentent des écarts de niveau marqués entre patineurs.

Sur le plan artistique, les retours sont plus contrastés, avec à la fois des progrès notables observés dans plusieurs clubs et, à l'inverse, des programmes jugés plus minimalistes dans d'autres contextes.

Les catégories Juniors figurent parmi les plus fréquemment citées comme posant des difficultés majeures. De nombreux contrôleurs techniques et arbitres décrivent un niveau très inférieur aux attentes réglementaires, tant sur le plan technique que sur la maîtrise globale des programmes.

Le contrôleur technique a fait part d'une analyse préoccupante du niveau observé lors de la Coupe d'Automne organisée à Toulouse le 4 octobre 2025, en soulignant des insuffisances notables dans la catégorie junior, y compris sur des éléments techniques fondamentaux tels que les pirouettes.

Cette évaluation a été confirmée lors du Tournoi de France A4 à Neuilly-sur-Marne, le 22 novembre 2025, au cours duquel le niveau des Juniors dames et hommes a été collectivement évalué comme insuffisant lors des échanges au sein du jury.

« Niveau de la compétition vraiment faible, parfois plutôt régional que fédéral. Cela me pose deux questions : y a-t-il un réel intérêt à organiser des compétitions nationales pour ce niveau ? Est-il pertinent de continuer à appeler cela "niveau national" ? »

Coupe d'Automne - Toulouse, 4 octobre 2025

Au-delà de l'appréciation globale, les rapports mettent en évidence des carences techniques précises. Les tentatives de double Axel et de triples sauts restent très rares, malgré les bonus prévus par la réglementation.

« Pour moi, le double Axel devrait être obligatoire en Novice. Le peu d'éléments tentés est clairement dommageable pour une vision de haut niveau à court et moyen terme. »

Tournoi de France B4 - Dammarie-les-Lys

L'arbitre lors du Tournoi de France B4 à Dammarie-les-Lys le 29 novembre 2025, souligne qu'à peine quatre ou cinq patineurs atteignaient le niveau attendu, l'immense majorité restant en-deçà des standards techniques requis.

« Niveau faible, particulièrement en Novice et Junior. S'il y a quatre ou cinq patineurs du niveau, c'est tout. Peu de patineurs avec double Axel ou triples sauts. »

Tournoi de France B4 – Dammarie-les-Lys, 29 novembre 2025

L'analyse met également en lumière l'impact des stratégies de classement dans la construction de ce décalage. Plusieurs rapports indiquent que les décisions relatives à l'engagement dans les catégories ne relèvent pas toujours d'une logique strictement sportive.

L'arbitre présent à Cholet le 31 janvier 2026 lors du Tournoi fédéral et de la Coupe régionale Perce-Neige, souligne que, dans certains clubs, les entraîneurs peinent à s'opposer à des choix imposés par l'environnement familial. Ces situations conduisent à des surclassements précoces et fragiles, ou à des maintiens artificiels dans des catégories inférieures.

« Trop de patineurs devraient être en fédéral et sont en national. Dans plusieurs clubs, ce sont les parents qui décident de la catégorie de leur enfant, car le professeur n'arrive pas à s'y opposer. »

Tournoi fédéral & Coupe régionale Perce-Neige – Cholet, 31 janvier 2026

Les catégories Novices sont également concernées, mais sous une forme différente. Là où les Juniors souffrent principalement d'un déficit technique, les Novices se caractérisent par une hétérogénéité très marquée des niveaux. Des patineurs bien préparés côtoient des compétiteurs manifestement insuffisamment armés pour évoluer à ce niveau.

Le contrôleur relève, lors du Tournoi de France A4 à Neuilly-sur-Marne le 22 novembre 2025, que le niveau novice demeure faible malgré les évolutions réglementaires destinées à relever l'exigence.

« Les TS ont regretté un faible niveau des novices malgré la suppression des médailles obligatoires et l'absence persistante de double Axel et de triples sauts. »

Tournoi de France A4 – Neuilly-sur-Marne, 22 novembre 2025

« Niveau général plutôt faible. »

Tournoi de France B6 – Caen, 14 décembre 2025

ARTICLE 1.14 - Patinage artistique : la catégorie R3C

La catégorie R3C occupe une place tout à fait singulière dans l'analyse des rapports de la saison 2025-2026. Aucun autre niveau, toutes disciplines confondues, ne fait l'objet d'un consensus aussi massif et répété quant à sa faible pertinence sportive, pédagogique et organisationnelle. Les critiques formulées sont constantes, convergentes et exprimées indifféremment par les arbitres comme par les contrôleurs techniques, sur l'ensemble du territoire et tout au long de la saison.

Dès les premières compétitions de l'automne 2025, les remarques apparaissent de manière récurrente. À Reims, lors de la Coupe des Bulles du 6 décembre 2025, Le contrôleur technique, indique sans ambiguïté que le niveau R3C « n'est pas utile » et que la mobilisation d'un panel technique pour cette catégorie lui paraît injustifiée. Cette observation, loin de rester isolée, se retrouve dans de nombreux rapports.

« Le niveau R3C n'est pas utile et un panel dessus est inutile. »

Coupe des Bulles – Reims

La critique la plus fréquemment formulée concerne la durée du programme imposée à cette catégorie. Le temps de deux minutes, assorti d'une tolérance de plus ou moins dix secondes, est systématiquement jugé excessif au regard du contenu attendu. De nombreux officiels soulignent la difficulté de justifier un tel format pour des patineurs présentant seulement deux éléments techniques.

« Règlement des R3, toutes lettres confondues : temps de programme beaucoup trop long pour le nombre d'éléments demandés. »

Coupe de Fontenay – Fontenay-sous-Bois

« Deux minutes de programme pour deux éléments, c'est beaucoup trop long. »

Trophée du Triskell – Langueux, 17 janvier 2026

« Dans les catégories R3 A, B et C, il faudrait fixer un temps maximum et non une tolérance de +/- 10 secondes. »

Coupe de l'Océan – Anglet

Cette disproportion entre durée et contenu produit des effets très concrets sur le déroulement des compétitions. Les jurys décrivent des programmes difficiles à évaluer non en raison de leur complexité, mais au contraire du fait de leur pauvreté structurelle.

L'arbitre lors de la Coupe régionale AURA n°5 à Chambéry le 28 mars 2026, rapporte que les suites de pas sont presque systématiquement de qualité insuffisante. Elle souligne également la difficulté, pour les patineurs, de proposer des transitions variées et cohérentes, rendant les programmes peu lisibles. Dans ce contexte, l'intégration d'une séquence chorégraphique apparaît bien plus pertinente qu'une suite de pas techniquement faible.

« Les suites de pas, dans cette catégorie R3C, étaient presque constamment de qualité insuffisante. L'idée d'intégrer une séquence chorégraphique paraissait plus appropriée. »
Coupe régionale AURA n°5 – Chambéry

Au-delà de la durée des programmes, c'est la pertinence même du dispositif d'évaluation technique qui est remise en question. De nombreux contrôleurs techniques estiment que la mobilisation d'un panel de deux personnes pour reconnaître et valider des éléments aussi basiques qu'une pirouette une position et une séquence de pas simplifiée n'est ni efficiente ni proportionnée.

L'arbitre lors de la Coupe régionale AURA n°4 à Chamonix le 14 mars 2026, souligne que l'exigence de deux personnes au sein du panel technique pour la R3C est excessive, tant du point de vue budgétaire que des ressources humaines, d'autant plus que ces fonctions sont difficiles à pourvoir sur des catégories plus exigeantes.

« Exiger deux personnes dans le panel technique est excessif pour juger deux éléments aussi simples. Un spécialiste ou un contrôleur serait largement suffisant. »
Coupe régionale AURA n°4 – Chamonix, 14 mars 2026

Cette critique du format et de l'arbitrage s'accompagne d'un malaise plus profond quant à la valeur sportive de la catégorie elle-même.

« La R3C n'a rien à faire en compétition. »
Championnat de Ligue – Strasbourg, 8 mars 2026

« Niveau très faible en R3C : cette catégorie de niveau club présente peu d'intérêt. »
Championnat de Ligue – Strasbourg

Le niveau technique observé est jugé particulièrement faible et très éloigné des standards habituellement associés à une compétition officielle. Plusieurs officiels d'arbitrage évoquent une difficulté croissante à maintenir leur concentration face à la répétition de programmes très similaires, pauvres en contenu et dépourvus de progression visible.

Cette situation contribue, de manière indirecte, à la fatigue des panels sur l'ensemble des compétitions. Les officiels soulignent également le caractère peu formateur de la R3C pour les patineurs eux-mêmes. La longueur excessive du programme oblige souvent à « meubler »

artificiellement la prestation, sans disposer des compétences techniques ou chorégraphiques correspondantes. Loin de favoriser l'apprentissage, cette configuration tend à valider des programmes longs mais pauvres, au risque d'ancrer durablement des habitudes peu constructives.

Enfin, de nombreux rapports identifient la catégorie R3C comme un facteur significatif d'allongement des compétitions. Lors de la Finale fédérale de la Coupe Céladon à Limoges le 28 février 2026, l'arbitre décrit des amplitudes horaires devenues « démesurées », en partie liées à l'empilement des catégories, dont la R3C, et interroge la responsabilité de l'organisateur dans l'absence de critères de limitation des inscriptions.

« Pour cette finale fédérale, plus d'un tiers des patineurs évoluait en R3 et l'organisateur n'a pas su appliquer des critères de sélection pour limiter le nombre d'inscrits.

Il a donc proposé à tous (patineurs, entraîneurs, officiels d'arbitrage) des horaires démesurés, qui avec les retards, sont devenus inacceptables.

Pour le samedi, 8h/22h30 sans les podiums de fin de journée, amplitude horaire de plus de 14h30.

Pour le dimanche, 8h/17h sans les podiums de fin de journée, amplitude horaire de plus de 9h00. Temps de pause entre la fin de journée du samedi et le début de journée du dimanche, moins de 9h30.

Ce qui n'est pas acceptable pour les salariés que sont les entraîneurs.

Ce choix organisationnel, de ne pas limiter le nombre d'inscrits à un nombre raisonnable pour générer des horaires corrects et de ne pas mettre en place des critères de sélection, met les clubs employeurs dans une situation hors cadre réglementaire.

Jusqu'où peut-on demander aux professionnels, aux participants et aux bénévoles de se plier ainsi au manque de rigueur et de cadre d'un club organisateur ?»

Finale fédérale Coupe Céladon, Limoges, 28 février 2026

L'ensemble de ces remontées du terrain invite à une réévaluation approfondie de la catégorie R3C, tant dans ses objectifs que dans ses modalités actuelles. Les officiels expriment moins un besoin d'ajustements ponctuels qu'une attente de réflexion plus globale sur la pertinence et l'évolution possible de cette catégorie dans son format actuel.

ARTICLE 1.15 - Patinage artistique : réglementation spécifique Adultes

Plusieurs arbitres et contrôleurs techniques signalent des incohérences entre le règlement ISU de référence et sa déclinaison ou son adaptation dans le *Book* français. Les officiels se trouvent ainsi tenus d'appliquer les communications ISU tout en se référant au *Book* de la CSN Patinage Artistique, lequel ne semble pas en cohérence avec les évolutions réglementaires internationales. Cette situation a parfois placé les panels dans une position délicate, chaque décision pouvant être contestée, soit au regard du règlement ISU, soit au regard du règlement national.

Le contrôleur technique lors de la compétition régionale de Vitry-sur-Seine le 10 janvier 2026, décrit très clairement ce décalage. Elle indique que si les officiels appliquent le règlement ISU, les patineurs et leurs entraîneurs se réfèrent quasi exclusivement au *Book* CSN, générant une incompréhension partagée et récurrente. Cette difficulté, loin d'être isolée, apparaît dans de nombreux rapports tout au long de la saison.

« Besoin de mise à jour entre le règlement ISU et le CSN, notamment pour les adultes. On doit appliquer le règlement ISU, mais les patineurs se réfèrent au règlement CSN... »

Compétition régionale - Vitry-sur-Seine, 10 janvier 2026

Lors de la Coupe régionale AURA n°4 à Chamonix, le 14 mars 2026, le contrôleur technique, va plus loin dans l'analyse. Elle souligne que le *Book* Adultes n'est jamais réellement à jour, que la traduction française comporte des ambiguïtés, et que ces imprécisions génèrent des erreurs de jugement répétées. Les difficultés concernent notamment l'interprétation des chutes, le nombre de rotations exigées et la validation des combinaisons de sauts. Elle estime que la situation actuelle est devenue contre-productive et suggère de renoncer à la traduction intégrale du règlement, au profit d'un simple renvoi vers le texte ISU de référence.

« Le Book n'étant jamais à jour par rapport au règlement ISU, cela pose de nombreux problèmes lors des compétitions adultes. La traduction est souvent ambiguë, ce qui accentue les confusions. Il serait judicieux de ne plus intégrer la traduction dans le Book et de renvoyer directement vers le règlement ISU de référence. »

Coupe régionale AURA n°4 - Chamonix, 14 mars 2026

Elle attire également l'attention sur la disparition de la classe *Jeunes Adultes* (18-28 ans) dans le dernier *Book*. Cette évolution, non expliquée, soulève des interrogations importantes. Si le règlement ISU, conçu pour les compétitions ISU, fixe l'âge minimal à 28 ans, de nombreux pays européens proposent néanmoins des catégories Adultes dès 18 ans. Plusieurs officiels soulignent que cette absence de catégorie adaptée en France contraint de nombreux jeunes adultes à concourir soit avec des enfants en R3/R2, soit à renoncer aux compétitions adultes, ce qui pose question quant à la cohérence du parcours proposé.

Les demandes de mise à jour du règlement Adultes apparaissent de manière répétée dans les rapports.

« Mettre à jour le règlement adultes. »

Coupe régionale AURA n°1 – Roanne, 7 décembre 2025

Enfin, le contrôleur technique lors d'une compétition régionale à Marseille le 21 février 2026, relève une incohérence précise entre les règlements français et ISU dans les catégories Adultes Bronze et Argent, notamment sur le traitement des chutes. Il rappelle que le règlement national est pourtant censé suivre le cadre ISU, ce qui renforce l'incompréhension des acteurs et fragilise la sécurité juridique des décisions arbitrales.

« Il est apparu une incohérence entre le règlement français et le règlement ISU dans les catégories adultes (Bronze et Argent), notamment sur les chutes, alors que le règlement français est censé suivre le règlement ISU. »

Compétition régionale – Marseille, 21 février 2026

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNPA dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

ARTICLE 1.16 - Patinage artistique : organisation des compétitions et amplitudes horaires

L'organisation matérielle et temporelle des compétitions de patinage artistique figure parmi les sujets les plus sensibles et les plus fréquemment abordés dans les rapports de la saison 2025-2026.

Si l'engagement et l'investissement des clubs organisateurs sont régulièrement salués pour leur accueil, les officiels convergent néanmoins vers un constat préoccupant : la structuration actuelle de nombreuses compétitions engendre des amplitudes horaires excessives, des conditions de travail dégradées pour les jurys et, à terme, une altération de la qualité du jugement rendu.

De très nombreux rapports évoquent des journées de compétition dépassant largement les huit heures de jugement effectif, seuil au-delà duquel la fatigue cognitive constitue un facteur de risque reconnu. Lors de la Finale fédérale de la Coupe Céladon à Limoges, les 28 février et 1^{er} mars 2026, l'arbitre, décrit des amplitudes horaires qualifiées d'« *inacceptables* » : une première journée de 8 h à 22 h 30 sans podiums de fin de journée, suivie d'une seconde journée de 8 h à 17 h, avec un temps de repos inférieur à 9 h 30 entre les deux. Elle souligne que ce choix organisationnel place entraîneurs salariés, officiels et bénévoles dans une situation hors cadre réglementaire, et interroge directement la responsabilité de l'organisateur quant à la limitation du nombre d'inscrits.

« Pour cette finale fédérale, plus d'un tiers des patineurs évoluait en R3 et l'organisateur n'a pas su appliquer des critères de sélection pour limiter le nombre d'inscrits.

Il a donc proposé à tous (patineurs, entraîneurs, officiels d'arbitrage) des horaires démesurés, qui avec les retards, sont devenus inacceptables.

Pour le samedi, 8h/22h30 sans les podiums de fin de journée, amplitude horaire de plus de 14h30.

Pour le dimanche, 8h/17h sans les podiums de fin de journée, amplitude horaire de plus de 9h00. Temps de pause entre la fin de journée du samedi et le début de journée du dimanche, moins de 9h30.

Ce qui n'est pas acceptable pour les salariés que sont les entraîneurs.

Ce choix organisationnel, de ne pas limiter le nombre d'inscrits à un nombre raisonnable pour générer des horaires corrects et de ne pas mettre en place des critères de sélection, met les clubs employeurs dans une situation hors cadre réglementaire.

Jusqu'où peut-on demander aux professionnels, aux participants et aux bénévoles de se plier ainsi au manque de rigueur et de cadre d'un club organisateur ?»

Finale fédérale Coupe Céladon, Limoges, 28 février 2026

Cette situation n'est pas isolée. Lors des Championnats de France Juniors à Cergy-Pontoise, le 14 février 2026, l'arbitre, rapporte une fatigue unanimement ressentie par les juges dès la fin de la journée du samedi. Malgré la mise en place de surfaçages réguliers, l'enchaînement de près de huit heures de jugement quasi continu a mis à rude épreuve la capacité de concentration du jury. Il précise que l'absence de certaines catégories n'a pas permis d'alléger réellement la charge, renforçant le sentiment d'un découpage horaire mal équilibré.

« De manière unanime les juges ont ressenti une fatigue notable le samedi en fin de journée du fait de la durée excessive de jugement en continu malgré les surfaçages tous les 2 groupes : 8 heures de jugement d'affilée malgré l'absence de Coupe de France garçons. »

Championnats de France Juniors, Cergy-Pontoise, 14 février 2026

La construction des plannings apparaît ainsi comme un facteur accentuant ces difficultés. Plusieurs contrôleurs techniques et arbitres signalent que l'enchaînement des catégories est souvent pensé sans tenir compte de la densité réelle des groupes ni des temps nécessaires aux changements de panels. Le contrôleur technique lors du Tournoi de France C7 à Nîmes le 10 janvier 2026, observe que les horaires sont fréquemment bâtis en suivant un ordre strict, des plus jeunes aux plus âgés. Cette organisation concentre les catégories les plus chargées, notamment Minimes et Novices, sur des créneaux déjà contraints, souvent autour du temps de midi, rendant les transitions complexes et repoussant les pauses repas à des horaires très tardifs.

« J'ai constaté sur les deux derniers TDF réalisés qu'à chaque fois, les horaires ont été construits en plaçant les catégories dans l'ordre en commençant par les catégories les plus jeunes puis minimes, novices et juniors. Je ne sais pas si ce sont des consignes qui ont été données mais c'est assez compliqué de faire comme ça : les catégories minimes et novices sont en règle générale très chargées et se retrouvent très souvent sur la période 12/14h et rends des fois les changements de panels compliqués. On se retrouve des fois à déjeuner à 15h00. »

Tournoi de France C7, Nîmes, 10 janvier 2026

Ces déséquilibres ont également un impact direct sur la gestion des panels. Le contrôleur technique et l'arbitre lors du Tournoi de France A3 à Neuilly-sur-Marne le 22 novembre 2025, rapportent l'incompréhension des officiels face à certaines modifications horaires de dernière minute. Elles soulignent notamment des ajustements qui auraient pu être évités par de simples choix organisationnels et regrettent un manque de lisibilité dans la répartition des rôles et des groupes d'échauffement, générant frustration et perte d'efficacité collective.

« Les OA n'ont pas compris pourquoi les horaires ont été modifiés et pourquoi ils ne se sont pas tous les 3 échauffés sur le même groupe d'échauffement (ils indiquent que les novices pouvaient rentrer pour leur échauffement 1 minute plus tard tout simplement). (...) Un officiel déclare "Les horaires des TDF ne devraient pas être gérés par la CSN. On passe des minimes aux juniors puis aux novices puis aux poussins. Je n'avais pas le temps de manger. »

Tournoi de France A3, Neuilly-sur-marne, 23 novembre 2025

"Attention à la mise en place des groupes :

- Eviter les couples le matin*
- Eviter les grosses catégories en fin de compétition*

La mise en place des horaires doit être faite de manière à être le plus avantageux pour tous les parties : patineurs, club organisateur et officiels d'arbitrage"

Tournoi de France A3 Neuilly-sur-marne

La question des changements tardifs d'horaires revient d'ailleurs de manière récurrente. L'arbitre sur ce même évènement, alerte sur la pratique consistant à ajouter des patineurs en dernière minute ou à modifier les plannings sans information claire et anticipée des juges arbitres, ce qui complique fortement l'organisation et la gestion du poste.

«1/ Arrêter les catégories de 45 novices avec deux programmes. Il faut soit un cut, soit n'avoir qu'un long pour les plus faibles. 2/ Ne pas rajouter des patineurs en dernière minute ou changer les horaires sans en informer explicitement les JA de la compétition.»

Tournoi de France A3, Neuilly-sur-marne, 23 novembre 2025

Plusieurs arbitres décrivent une fatigue croissante en fin de journée, susceptible de nuire à la qualité du jugement et d'accroître le risque d'erreur. L'arbitre au Tournoi de France C7 à Nîmes, insiste sur le fait que des horaires étendus, combinés à l'absence de pauses adaptées, multiplient les risques de perte de concentration. Elle souligne également que ces conditions rendent plus difficiles les situations de gestion d'incident, l'arbitre étant alors amené à cumuler des responsabilités complexes.

«Attention aux horaires de jugement à rallonge qui multiplient le risque d'erreurs du fait du risque de manque de concentration (si le jury n'a pu manger ou se poser convenablement).»

Tournoi de France C7, Nîmes, 11 janvier 2026

Dans ce contexte, de nombreux officiels insistent sur la nécessité de dissocier, autant que possible, les fonctions d'arbitre et de juge. Le cumul des rôles est perçu non comme un simple inconfort, mais comme un facteur réel de fragilisation du jugement et de l'autorité arbitrale. La séparation des fonctions apparaît ainsi comme une condition minimale pour garantir un fonctionnement serein et équitable des compétitions.

« Faire en sorte que l'arbitre ne soit pas juge (J1) en plus car quelquefois manque de concentration pour exercer sa fonction de juge et d'arbitre en même temps. Plus difficile d'être équitable pour tous les patineurs quand il arrive un souci à gérer.»

Tournoi de France C7, Nîmes, 11 janvier 2026

Les difficultés organisationnelles s'étendent enfin aux aspects logistiques et humains de l'accueil des officiels. L'arbitre lors du Championnat de Ligue à Strasbourg le 7 mars 2026, rapporte qu'aucune solution de restauration n'avait été prévue, malgré une fin de journée programmée à 21 h 45. Les officiels, non originaires de la ville, ont dû s'organiser par eux-mêmes, accentuant le sentiment de manque de considération pour un engagement pourtant essentiel.

«Le club n'avait pas prévu de nous réserver quelque chose pour manger le samedi soir avec une fin à 21h45... Il a fallu que nous nous débrouillions alors qu'aucun de nous n'était de Strasbourg...Heureusement nous avons trouvé.»

Championnat de Ligue, Strasbourg, 7 mars 2026

Pris isolément, chacun de ces éléments pourrait paraître ponctuel. Leur récurrence dans les rapports souligne cependant un problème structurel. Des compétitions trop longues, aux horaires étirés, altèrent la qualité du jugement, la capacité de concentration et, dans certains cas, la sécurité même des acteurs lorsque la fatigue s'installe.

À long terme, ce modèle est perçu par les officiels comme difficilement soutenable et potentiellement démotivant. Une réflexion approfondie sur la limitation des amplitudes horaires, la structuration des plannings et la gestion des panels apparaît donc indispensable. Elle constitue une condition essentielle pour préserver l'équilibre du système, garantir des conditions de jugement conformes aux exigences fédérales et fidéliser durablement les équipes d'officiels et les bénévoles de compétition.

POINTS D'ATTENTION :

- Être attentif aux amplitudes horaires globales, en considérant non seulement les temps de jugement effectif, mais également les temps de trajet nécessaires aux officiels, entraîneurs et participants pour rejoindre puis quitter le site de compétition, en particulier lorsque les fins de journée sont tardives.
- Anticiper la construction des plannings en intégrant des horaires de fin compatibles avec un retour raisonnable au domicile ou au lieu d'hébergement, afin de limiter les situations de fatigue excessive liées aux déplacements post-compétition.
- Prendre en considération l'adéquation entre le nombre d'inscrits et les capacités organisationnelles, afin d'éviter un allongement des journées qui reporte la contrainte sur les trajets de retour, parfois sur de longues distances.
- Prévoir, lorsque les journées de compétition dépassent le seuil de huit heures de service arbitral (cf. réglementation fédérale en vigueur), des dispositifs de renfort ou de rotation des panels (juges, contrôleurs techniques, arbitres), afin de limiter la fatigue cumulative, préserver la concentration et la qualité des décisions rendues.
- Veiller à un équilibre des journées de compétition, notamment sur les événements multi-jours, en tenant compte des temps de repos réels entre la fin d'une journée et le début de la journée suivante.
- Limiter autant que possible les ajustements d'horaires tardifs, qui peuvent avoir un impact direct sur les conditions de déplacement prévues par les officiels et compliquer l'organisation logistique personnelle.
- Accorder une attention particulière aux conditions d'accueil, notamment lorsque les compétitions se terminent en soirée (restauration, informations pratiques, temps de sortie du site), afin de faciliter les déplacements de retour.

ARTICLE 1.17 - Patinage artistique : Grade international pour les médailles

La composition des jurys en patinage artistique, et plus précisément l'obligation de compter un officiel titulaire d'un grade international pour valider certaines médailles, fait régulièrement l'objet de remarques de la part des correspondants régionaux et nationaux.

Beaucoup de Correspondants Régionaux amenés à établir des jurys selon les critères de la réglementation actuelle, s'interrogent sur la plus-value réelle de cette exigence, au regard des contraintes importantes qu'elle entraîne en matière de mobilisation des ressources humaines. Quel est, concrètement, l'objectif poursuivi ? En quoi cette obligation améliore-t-elle le jugement et l'équité sportive, notamment lors de compétitions nationales ou fédérales ?

La présence d'un officiel international peut certes être perçue comme une garantie de conformité aux standards de l'ISU. Toutefois, son caractère obligatoire pour la validation de certaines médailles est avant tout vécu comme une contrainte lourde dans la constitution des panels. Cette exigence s'inscrit dans un contexte où la disponibilité des officiels qualifiés est déjà limitée. Elle complique l'organisation des compétitions, réduit la souplesse dans les convocations et peut, à terme, créer des déséquilibres dans la répartition des compétences sur le territoire.

Ces constats invitent à mener une analyse, afin de vérifier que les exigences imposées restent proportionnées aux enjeux sportifs et aux réalités organisationnelles.

ARTICLE 1.18 - Patinage artistique : Initiatives positives et signaux encourageants

L'analyse des rapports permet également de mettre en lumière plusieurs éléments positifs, révélateurs de dynamiques encourageantes et de progrès observés au cours de la saison.

Un premier signal fort concerne le niveau technique relevé sur certaines compétitions de référence, notamment les Championnats de France et les finales nationales. Plusieurs contrôleurs techniques et arbitres font état d'une progression sensible lors de ces événements, en particulier chez les garçons et dans certaines catégories jeunes.

À titre d'exemple, le contrôleur technique aux Championnats de France Novices organisés à Blagnac le 14 mars 2026, relève une augmentation très significative du nombre de bonus attribués sur les doubles Axel et les triples sauts, aussi bien dans le programme court que dans le programme libre. Il souligne que cette évolution traduit une élévation objective du niveau global. Dans le même temps, il attire l'attention sur la nécessité d'une vigilance accrue des juges concernant la qualité des GOE, devenus de plus en plus déterminants dans la hiérarchisation des performances.

« Sur le niveau technique global, on constate une très forte augmentation des bonus (j'ai officié sur le France Homme) que ce soit dans le court ou dans le libre. Le niveau global monte de façon objective. Énormément également de niveaux 3 sur les pirouettes. »

Championnats de France Novices, Blagnac, 14 mars 2026

Ce constat est partagé par le contrôleur technique aux Championnats de France Minimes à Mulhouse le 21 mars 2026. Il qualifie l'événement de « très belle compétition », mettant en avant le très bon niveau observé chez les garçons et la présence de véritables espoirs. Sans éluder les écarts plus marqués entre les différents niveaux chez les filles, il estime néanmoins que ces compétitions démontrent la capacité du haut du parcours de formation à produire des patineurs techniquement solides et compétitifs, en dépit des difficultés identifiées sur les niveaux intermédiaires.

« Très belle compétition messieurs. Un très bon niveau. Côté fille, nous avons bien vu la différence entre les trois niveaux (championnat, coupe, critérium). Il y a de bons espoirs. »

Championnats de France Minimes, Mulhouse, 21 mars 2026

Par ailleurs, les rapports font ressortir des avancées dans la construction des programmes et l'exploitation musicale, en particulier dans certaines régions et au sein de clubs identifiés comme moteurs de ces évolutions. Le contrôleur technique lors de la Coupe Régionale AURA n°1 à Roanne le 6 décembre 2025, observe des efforts tangibles sur le montage des programmes, quel que soit l'âge ou le niveau des patineurs. Elle souligne une meilleure intégration des éléments

techniques à la musique, un travail plus poussé sur les transitions et une volonté affirmée de proposer des programmes plus cohérents et plus engageants.

« De réels efforts dans les montages de programmes à tous les niveaux. »

Coupe Régionale AURA n°1, Roanne, 6 décembre 2025

Ces appréciations positives sont relayées par plusieurs arbitres lors de compétitions régionales et fédérales. L'arbitre à la Coupe François Lecomte d'Évry le 13 décembre 2025, évoque un bon niveau global, avec des programmes agréables à juger et un engagement perceptible des patineurs. De même, lors de la Coupe régionale Jeanne d'Arc à Orléans le 7 mars 2026, certains officiels soulignent le plaisir ressenti à juger des programmes mieux construits, y compris à niveau modeste, lorsque les choix musicaux sont pertinents et pleinement investis.

« C'était très formateur pour les jeunes juges de pouvoir juger des programmes courts en régional. »

Coupe de l'Océan, Anglet, 17 janvier 2026

La capacité des officiels à repérer et à valoriser de jeunes talents constitue également un point fort de la saison. De nombreux rapports mentionnent des patineurs prometteurs, parfois très jeunes, identifiés comme méritant un suivi attentif. Ces observations dépassent la simple appréciation instantanée et s'inscrivent souvent dans une réflexion plus globale sur le potentiel de développement technique et artistique. L'arbitre lors du Tournoi Fédéral de Courbevoie le 8 novembre 2025, met par exemple en avant le « *potentiel d'un jeune minime homme, en soulignant son sens de la glace et ses qualités naturelles de glisse* ». Ces éléments témoignent de la vigilance des jurys et de leur capacité à se projeter au-delà de la performance immédiate.

Enfin, les rapports saluent plusieurs initiatives organisationnelles jugées particulièrement pertinentes. Certaines compétitions régionales ayant permis aux patineurs nationaux de présenter à la fois le programme court et le programme libre sont citées comme particulièrement formatrices. L'arbitre au Tournoi Fédéral Coupe de l'Océan à Anglet le 17 janvier 2026, insiste sur l'intérêt de ce format, encore rare en régional, tant pour les patineurs que pour les jeunes juges, qui ont ainsi pu s'exercer au jugement des programmes courts en conditions réelles. Elle suggère que cette organisation pourrait être développée lorsque la volumétrie des compétitions le permet.

Plus largement, certains rapports mettent en avant l'engagement de ligues et de clubs dans des démarches de modernisation et de transparence qui méritent d'être soulignées. Les dispositifs de diffusion en streaming, lorsqu'ils sont mis en œuvre, sont largement appréciés. L'arbitre à la Coupe du Dragon de Poitiers le 22 novembre 2025, souligne que « *le streaming proposé par la Ligue Nouvelle-Aquitaine a facilité le travail des officiels lors des tables rondes, notamment en rendant les relectures et les échanges pédagogiques plus efficaces* ». Elle considère cet outil

comme un levier moderne, « *bénéfique à la fois pour la formation des officiels et pour une meilleure compréhension du jugement par l'ensemble des acteurs* ».

ARTICLE 1.19 - Danse sur Glace – Validation des médailles en compétition

La validation des médailles constitue l'un des sujets les plus fréquemment soulevés dans les rapports de la saison 2025-2026 en Danse sur Glace. De nombreux arbitres et contrôleurs techniques expriment des interrogations sur la cohérence entre le niveau réel observé en compétition et l'accès aux catégories supérieures tel qu'il est permis par le dispositif actuel de validation des médailles.

Plusieurs officiels disent ne pas comprendre la présence de certains patineurs, en particulier en catégories Juniors et Seniors, au regard du niveau technique, chorégraphique et qualitatif effectivement présenté sur la glace. Ce décalage alimente un sentiment de perte de sens du système de médailles, alors même que celui-ci devrait jouer un rôle structurant et filtrant dans le parcours sportif.

« Nous n'avons pas compris que certaines patineuses aient pu valider les médailles requises pour participer au TDF.

Les scores en Tournoi de France ne reflètent pas toujours le niveau qui serait requis pour l'obtention d'une médaille. »

Tournoi de France 3A, Limoges, 17-18 janvier 2026

Ce questionnement est particulièrement marqué dans les catégories Juniors et Seniors. Plusieurs rapports font état d'un niveau jugé faible, voire très faible sur certaines compétitions, à l'exception de quelques patineurs isolés. Les officiels soulignent que la validation automatique des médailles à l'issue des Tournois de France accentue cette incohérence, en permettant un maintien durable dans des catégories pour lesquelles le niveau attendu n'est manifestement pas atteint.

« Le niveau des Solos Juniors et Seniors est faible, voire très faible pour certains.

Il serait préférable de rétablir des médailles complètes comme prérequis et d'arrêter la validation automatique des médailles en TDF. »

Tournoi de France 3A, Limoges, 17-18 janvier 2026

Les contrôleurs techniques partagent largement cette analyse. Ils estiment que le dispositif actuel ne permet plus d'assurer une progression cohérente des patineurs, ni une lisibilité sportive satisfaisante des compétitions. Plusieurs rapports établissent un lien direct entre la faiblesse du niveau observé sur certaines épreuves et la facilité d'accès aux catégories, rendue possible par des validations de médailles jugées trop permissives.

« Le niveau global est faible et pose clairement la question de la manière dont certains patineurs ont obtenu leurs médailles. »

Tournoi de France 2B, Orléans, 22-23 novembre 2025

Dans ce contexte, certains officiels avancent explicitement l'idée d'un durcissement des conditions d'accès, notamment par le rétablissement d'exigences complètes de médailles pour les catégories Juniors et Seniors. Il est ainsi proposé, selon les cas, de rendre obligatoire une médaille d'Argent complète, voire une médaille de Vermeil, afin de restaurer une progression plus exigeante et plus lisible.

« Il faudrait remettre l'obligation d'une médaille complète Argent pour les Juniors et la médaille de Vermeil pour les Seniors. »

Tournoi de France 3A, Limoges, 17-18 janvier 2026

D'autres rapports mettent en lumière un manque de rigueur dans l'attribution des médailles dites préparatoires. Celles-ci sont perçues comme insuffisamment discriminantes et offriraient un accès trop direct aux Tournois de France pour des patineurs dont le niveau ne correspond pas toujours aux exigences des catégories visées. Certains officiels appellent ainsi à une application plus stricte des règles existantes, afin de préserver la crédibilité du parcours sportif et d'éviter une dilution du niveau global observé en compétition.

« Il faudrait être plus strict sur les passages de médailles préparatoires, car elles donnent actuellement un accès direct au TDF pour les patineurs qui sont en âge, sans que le niveau présenté soit toujours cohérent avec les attentes. »

Tournoi de France 1A, Bordeaux, 11-12 octobre 2025

Au-delà des seuls critères formels de validation, les rapports soulignent enfin une perte de crédibilité progressive du système de médailles auprès des officiels, lorsque des écarts trop importants sont constatés entre des patineurs ayant validé un même niveau.

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNDG dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

ARTICLE 1.20 - Danse sur Glace – Double participation Solo / Couple

La double participation des patineurs en Solo et en Couple constitue l'un des sujets les plus sensibles et les plus unanimement critiqués de la saison 2025-2026 en Danse sur Glace. Les rapports montrent que cette pratique, désormais fréquente sur de nombreux Tournois de France, ne relève plus de l'exception ponctuelle : elle tend à s'installer comme un fonctionnement à part entière, avec des conséquences notables sur l'organisation des compétitions, le niveau sportif et, plus largement, l'identité même de la discipline.

De nombreux officiels soulignent que la possibilité, pour un même patineur, de concourir simultanément en Solo et en Couple contribue fortement à la surcharge des compétitions, notamment dans les catégories Benjamins, Minimes et au-delà. Cette situation se traduit concrètement par une augmentation du nombre de groupes, un allongement des journées de jugement et une pression accrue sur des panels déjà fortement sollicités.

« Compte tenu du nombre de participants sur les TDF, les patineurs qui patinent en couple et en solo surchargent considérablement les compétitions. Sur certaines catégories, si l'on retire ces patineurs, on peut quasiment supprimer un groupe entier. »

Tournoi de France 3A, Limoges, 17-18 janvier 2026

Au-delà de ces aspects organisationnels, les rapports insistent avec force sur l'impact négatif de la double participation sur la qualité du patinage en Couple. Plusieurs arbitres et contrôleurs techniques relèvent un déficit de travail spécifique au patinage à deux : manque d'unisson, faible connexion entre partenaires, chorégraphies peu construites et imprécisions techniques récurrentes. Certaines prestations en Couple sont ainsi décrites comme insuffisamment abouties, voire réduites à une simple juxtaposition de patinage individuel exécuté à deux.

« Nous avons deux patineurs inscrits en solo qui étaient également inscrits en couple : aucune notion de couple, aucun travail d'unisson, aucune chorégraphie spécifique. »

Tournoi de France 3A, Limoges, 17-18 janvier 2026

Pour de nombreux officiels, cette situation illustre une dérive progressive du modèle de développement de la discipline. La logique de cumul des participations et, parfois, de recherche de points ou de visibilité, tend à prendre le pas sur la construction qualitative du patinage en Couple. Certains rapports dénoncent également le caractère malsain de la mise en concurrence, au sein d'une même compétition, de couples composés de patineurs engagés en double pratique face à des patineurs investis exclusivement dans une seule discipline.

« Je trouve malsain de mettre en concurrence, dans la même compétition, des patineurs en couple qui patinent aussi en solo : il y aura toujours un "meilleur" que l'autre, et ce n'est pas sain pour la discipline. »

Tournoi de France 4A, Épinal, 7-8 février 2026

Les conséquences de cette double participation sont également mises en perspective avec la baisse du niveau observée dans certaines catégories Couples, en particulier chez les Juniors et les Seniors. Plusieurs officiels établissent un lien direct entre la dispersion des temps et des efforts d'entraînement qu'impose la double pratique, et l'affaiblissement des exigences techniques et chorégraphiques des couples.

« Cette possibilité de patiner en solo et en couple va à l'encontre de la discipline et le niveau général des couples baisse grandement. »

Tournoi de France 3A, Limoges, 17-18 janvier 2026

Si certains rapports reconnaissent un intérêt pédagogique à une pratique parallèle solo/couple chez les très jeunes patineurs, notamment pour l'acquisition des bases techniques, un consensus clair se dégage néanmoins. Cette possibilité devrait être strictement encadrée et limitée dans le temps. À partir de la catégorie Minime, et plus encore chez les Juniors et Seniors, la double participation est largement jugée contre-productive, tant pour la qualité sportive que pour l'équilibre général des compétitions.

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNDG dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

ARTICLE 1.21 - Danse sur Glace – Conditions de travail des OA et organisation des compétitions

L'augmentation progressive de la volumétrie des compétitions, la densification des catégories et l'alourdissement des formats ont des répercussions directes sur les conditions de travail des officiels. Arbitres, contrôleurs techniques, DVRO et spécialistes techniques sont confrontés à des contraintes de plus en plus difficiles à soutenir tout au long de la saison.

De nombreux événements sont décrits comme excessivement chargés, avec des catégories pouvant regrouper quarante à cinquante patineurs. Cette densité entraîne mécaniquement des journées de jugement très longues, démarrant tôt le matin et se prolongeant tard le soir, parfois sur plusieurs jours consécutifs, sans réelle possibilité de récupération. Plusieurs rapports soulignent des amplitudes horaires particulièrement extrêmes pour les spécialistes techniques, notamment lorsque les catégories nécessitant deux spécialistes sont programmées à la fois en ouverture et en clôture de journée.

« Il a été soulevé la difficulté d'officier sur des catégories de 40-50 patineurs. »

Tournoi de France 5B, Toulouse, 7-8 mars 2026

« La compétition étant très dense et les catégories nécessitant deux spécialistes techniques positionnées en début et en fin de journée, les ST ont eu des horaires particulièrement étendus, de 7h le samedi matin jusqu'à 22h30 le soir, avec une reprise à 7h le dimanche matin. »

Tournoi de France 3A, Limoges, 17-18 janvier 2026

Ces amplitudes horaires ont un impact direct sur la capacité de concentration des officiels et, par conséquent, sur la qualité du jugement, en particulier en fin de journée. Plusieurs arbitres observent que les catégories programmées tardivement, parfois après 22 heures, sont plus difficiles à juger et présentent davantage d'erreurs techniques et de chutes. Cette situation semble liée à la fatigue accumulée, tant du côté des patineurs que des membres des panels.

« Les catégories qui finissent à 22h sont plus difficiles à juger : il y a plus d'erreurs et de chutes, la qualité du patinage baisse nettement. »

Tournoi de France 2A, 8-9 novembre 2025

À cette fatigue s'ajoute une pression organisationnelle croissante. Les arbitres se trouvent de plus en plus impliqués dans la construction et l'ajustement des plannings, dans un contexte marqué par des désistements tardifs, des ajouts de patineurs et des modifications de panels de dernière minute. Certains rapports décrivent le temps considérable consacré à tenter de maintenir des organisations devenues difficilement soutenables.

« J'ai passé plus d'une vingtaine d'heures à essayer d'équilibrer au maximum les temps et les catégories de jugement. Malgré cela, certains juges finissaient à 23 heures et reprenaient à 6 heures 30 le lendemain. »

Tournoi de France 4B, Viry-Châtillon, 14-15 février 2026

Dans ce contexte de surcharge, les réunions de jury, pourtant essentielles à l'harmonisation des pratiques et à la formation continue des officiels, deviennent de plus en plus difficiles à organiser sur site. Les rapports indiquent qu'il n'est souvent plus possible de réunir l'ensemble des panels en fin de journée, ce qui conduit à programmer ces réunions en amont ou en aval des week-ends de compétition. Cette organisation implique un investissement supplémentaire lourd pour les officiels concernés.

« Il n'est aujourd'hui plus possible de réaliser les réunions sur le lieu de la compétition en raison de l'étendue des horaires. Cela oblige les officiels à se libérer sur plusieurs soirées en plus du week-end. »

Tournoi de France 4B, Viry-Châtillon, 14-15 février 2026

La fatigue ressentie est par ailleurs accentuée par des difficultés matérielles et logistiques. Plusieurs rapports mentionnent l'absence de pauses repas adaptées, en particulier le soir, ou des conditions d'accueil insuffisantes, ne permettant pas aux officiels de se reposer et de se restaurer dans des conditions satisfaisantes.

« Pas de repas pris en charge le vendredi et le samedi soir, ce qui complique encore des journées déjà très longues. »

Tournoi de France 1B, Cergy-Pontoise, 18-19 octobre 2025

Enfin, la charge de travail liée aux outils informatiques vient renforcer la pénibilité des conditions d'exercice. Des dysfonctionnements vidéo, des mises à jour longues ou des manipulations techniques complexes imposées aux DVRO et aux comptables rallongent les temps de jugement et génèrent un stress supplémentaire en bord de piste.

« Les enregistrements vidéo ont planté à plusieurs reprises, avec des impressions longues et fastidieuses, ce qui a fait perdre beaucoup de temps au panel. »

Tournoi de France 1B, Cergy-Pontoise, 18-19 octobre 2025

L'ensemble de ces éléments conduit à un constat largement partagé : les conditions de travail des officiels en Danse sur Glace ne se sont pas améliorées au cours de la saison 2025-2026. La combinaison de catégories surdimensionnées, d'amplitudes horaires excessives, de contraintes techniques et de difficultés logistiques crée un environnement de plus en plus difficilement soutenable.

Les rapports convergent ainsi vers la nécessité d'une réflexion structurelle sur l'organisation des compétitions. Celle-ci devrait viser à réduire la taille des catégories, à mieux répartir les charges horaires, à anticiper plus efficacement la composition des panels et à garantir des conditions matérielles minimales, indispensables à l'exercice des missions des officiels et à la qualité du jugement rendu.

POINTS D'ATTENTION :

- Être attentif aux amplitudes horaires globales, en considérant non seulement les temps de jugement effectif, mais également les temps de trajet nécessaires aux officiels, entraîneurs et participants pour rejoindre puis quitter le site de compétition, en particulier lorsque les fins de journée sont tardives.
- Anticiper la construction des plannings en intégrant des horaires de fin compatibles avec un retour raisonnable au domicile ou au lieu d'hébergement, afin de limiter les situations de fatigue excessive liées aux déplacements post-compétition.
- Prendre en considération l'adéquation entre le nombre d'inscrits et les capacités organisationnelles, afin d'éviter un allongement des journées qui reporte la contrainte sur les trajets de retour, parfois sur de longues distances.
- Prévoir, lorsque les journées de compétition dépassent le seuil de huit heures de service arbitral (cf. réglementation fédérale en vigueur) , des dispositifs de renfort ou de rotation des panels (juges, contrôleurs techniques, arbitres), afin de limiter la fatigue cumulative, préserver la concentration et la qualité des décisions rendues.
- Veiller à un équilibre des journées de compétition, notamment sur les événements multi-jours, en tenant compte des temps de repos réels entre la fin d'une journée et le début de la journée suivante.
- Limiter autant que possible les ajustements d'horaires tardifs, qui peuvent avoir un impact direct sur les conditions de déplacement prévues par les officiels et compliquer l'organisation logistique personnelle.
- Accorder une attention particulière aux conditions d'accueil, notamment lorsque les compétitions se terminent en soirée (restauration, informations pratiques, temps de sortie du site), afin de faciliter les déplacements de retour.

ARTICLE 1.22 - Danse sur Glace – Outils informatiques, logiciels et contraintes techniques

Les outils informatiques et les logiciels de jugement constituent une source de difficultés récurrentes tout au long de la saison 2025-2026 en Danse sur Glace. Si l'environnement technologique est globalement opérationnel, les rapports font état de dysfonctionnements ayant un impact direct sur le déroulement des compétitions, la charge de travail des panels techniques et la fatigue ressentie par les officiels.

Plusieurs contrôleurs techniques et arbitres signalent notamment des problèmes liés à l'enregistrement vidéo : arrêts inopinés, validations impossibles ou pertes de données en cours de compétition. Ces incidents contraignent les DVRO et les comptables à multiplier les manipulations, à relancer des procédures ou à travailler dans des conditions dégradées, avec des pertes de temps parfois conséquentes.

« Enregistrements vidéo plantés à plusieurs reprises, vidéos non validées et impressions papiers longues et fastidieuses suite aux mises à jour. »

Tournoi de France 1B, Cergy-Pontoise, 18-19 octobre 2025

Ces difficultés sont d'autant plus pénalisantes qu'elles surviennent dans des compétitions déjà très denses, où le moindre aléa technique se répercute immédiatement sur l'ensemble du planning. Plusieurs rapports soulignent ainsi que le temps consacré aux manipulations informatiques contribue directement à l'allongement des journées de jugement et à l'accumulation de fatigue chez les officiels.

Des problèmes spécifiques sont également relevés dans l'intégration des évolutions réglementaires au sein des logiciels de jugement, en particulier pour les catégories Solos Juniors et Seniors. Des symboles erronés, comme des étoiles apparaissant à tort sur certains éléments, ont été observés. Ces anomalies obligent les spécialistes techniques et les DVRO à effectuer des corrections manuelles complexes, peu compatibles avec le rythme soutenu des compétitions.

« Problème logiciel sur les catégories Juniors et Seniors Solos avec une étoile sur l'élément Spiral, nécessitant des manipulations manuelles pour corriger. »

Tournoi de France 1A, Bordeaux, 11-12 octobre 2025

Dans certains cas, ces dysfonctionnements imposent une succession de vérifications et d'interventions impliquant plusieurs membres du panel technique, retardant sensiblement la validation des résultats.

« Le logiciel pose problème si la PSt est avant la midline : le CT doit valider l'élément malgré l'étoile, le data doit ensuite retirer l'étoile, et les juges doivent revalider. C'est une perte de temps non négligeable. »

Tournoi de France 1B, Cergy-Pontoise, 18-19 octobre 2025

Les rapports évoquent par ailleurs des difficultés liées à l'organisation de compétitions comportant plusieurs zones ou plusieurs formats simultanés. La gestion parallèle de Tournois Interrégionaux ou d'épreuves distinctes implique des changements fréquents de logiciels et de configurations, ce qui accroît le risque d'erreurs techniques et la charge cognitive pesant sur les panels.

« La gestion de deux TIR en parallèle implique de changer régulièrement de logiciel, ce qui rend le week-end extrêmement dense et augmente le risque de problèmes techniques. »

Trophée Cassis, Dijon, 21-22 février 2026

Certaines alertes portent également sur les conditions imposées aux comptables et aux DVRO lors de compétitions nécessitant le montage ou le démontage du matériel à des horaires inadaptés, parfois en pleine nuit. De telles pratiques sont jugées incompatibles tant avec la sécurité des officiels qu'avec la qualité du travail attendu.

« Les comptables ont fait remonter que les compétitions où le montage du matériel doit se faire la nuit ne sont pas acceptables. »

Tournoi de France 5B, Toulouse, 7-8 mars 2026

Enfin, plusieurs rapports insistent sur la nécessité d'une meilleure anticipation et d'une plus grande standardisation des outils informatiques utilisés en compétition. La diversité des configurations, la coexistence de versions logicielles différentes et l'absence de procédures clairement établies en cas d'incident sont perçues comme des facteurs de fragilisation du dispositif global.

« Il faudrait stabiliser les outils et éviter de découvrir des problèmes techniques en plein milieu de la compétition. »

Tournoi de France 3A, Limoges, 17-18 janvier 2026

L'ensemble de ces constats conduit à un diagnostic partagé : bien que globalement fonctionnels, les outils informatiques constituent parfois un point de fragilité. Leur fiabilité conditionne directement la fluidité des compétitions, la qualité du jugement et les conditions de travail des officiels.

Les rapports appellent ainsi à une stabilisation des systèmes, à une anticipation plus rigoureuse des mises à jour et à un accompagnement renforcé des équipes, afin de limiter l'impact de ces contraintes techniques sur le déroulement des compétitions.

(Voir aussi ARTICLE 1.2 - Équipements, matériels et outils de compétition : constats et remontées du terrain)

Chapitre IV – Patinage Artistique Synchronisé

ARTICLE 1.23 - Patinage Artistique Synchronisé – Qualité de la glace et environnement de compétition

La qualité de la glace constitue un autre point d'alerte important de la saison. Si l'accueil général des compétitions est le plus souvent salué, notamment en matière d'organisation et de disponibilité des bénévoles, certains événements ont néanmoins été marqués par une glace jugée insuffisante, voire à la limite de ce qui peut être considéré comme acceptable pour des compétitions de ce niveau.

« Un excellent accueil global, mais un vrai bémol : la qualité de la glace était à la limite de l'acceptable. »

Trophée des Hauts-de-France – Finale France, Valenciennes, 14-15 mars 2026

Dans une discipline où la qualité de la glisse, la synchronisation et la précision des déplacements conditionnent directement la performance, mais aussi la sécurité des patineurs, ces insuffisances sont perçues comme particulièrement préjudiciables. Une glace dégradée peut en effet altérer la lecture des programmes, limiter l'expression technique et artistique, et accroître le risque d'erreurs ou de chutes.

Par ailleurs, l'environnement sonore de certaines compétitions a également été mis en cause. Plusieurs rapports signalent une ambiance parfois difficilement supportable pour les officiels, certains dispositifs d'animation du public venant perturber la concentration indispensable au jugement.

« Les cornes de brume et autres vuvuzelas créent une ambiance sonore vraiment difficilement supportable. »

Trophée 2^e manche, Le Havre, 14-15 février 2026

Ces éléments rappellent que la qualité de la glace et le contrôle de l'environnement de compétition constituent des paramètres essentiels, tant pour garantir des conditions de performance équitables aux patineurs que pour permettre aux officiels d'exercer leur mission dans des conditions compatibles avec l'exigence et la précision du jugement en patinage artistique synchronisé.

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNPAS dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

ARTICLE 1.24 - Patinage Artistique Synchronisé – Évaluation technique et hétérogénéité des équipes

Sur le plan sportif, les rapports convergent vers un constat : l'évaluation équitable des équipes devient de plus en plus complexe en raison d'une hétérogénéité marquée des niveaux de maîtrise, parfois observée au sein d'une même catégorie. Cette difficulté est particulièrement sensible lorsque des équipes de tailles très différentes, par exemple composées de neuf patineurs pour certaines et de seize pour d'autres, se retrouvent en concurrence directe.

« Les juges soulignent la difficulté d'évaluer équitablement des équipes à 9 et des équipes à 16 dans la même catégorie. »

Trophée 2^e manche, Le Havre, 14-15 février 2026

Cette disparité complique notamment l'appréciation des éléments techniques structurants. Le SySp est régulièrement cité comme particulièrement délicat à juger lorsque le niveau de maîtrise varie fortement d'un patineur à l'autre au sein d'une même équipe, rendant la lecture globale de l'élément moins lisible et plus sujette à interprétation.

« L'élément SySp est particulièrement difficile à évaluer, notamment à cause du très grand écart de maîtrise au sein des équipes. »

Finale France, Valenciennes, 14-15 mars 2026

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNPAS dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

ARTICLE 1.25 - Composantes et créativité des programmes

La dimension artistique et créative des programmes constitue un autre axe des observations formulées au cours de la saison. De nombreux rapports soulignent un manque d'originalité et de recherche artistique dans les éléments créatifs. Si les programmes apparaissent souvent correctement structurés sur le plan technique, ils sont en revanche parfois jugés pauvres d'un point de vue artistique.

« Les éléments artistiques et créatifs manquent cruellement de créativité. »

Trophée 1ère manche, Romorantin, 17-18 janvier 2026

Cette situation génère également des incompréhensions du côté des entraîneurs. Plusieurs d'entre eux se sont montrés surpris par certaines évaluations techniques et artistiques délivrées par les jurys, traduisant un décalage dans la lecture des attentes ou des critères d'appréciation.

« Il y a eu plusieurs points d'étonnement des coachs vis-à-vis de l'évaluation technique. »

Trophée 1ère manche, Romorantin, 17-18 janvier 2026

Plusieurs officiels estiment qu'un échange plus structuré entre entraîneurs et officiels, notamment en début de saison, permettrait de mieux harmoniser la compréhension des communications ISU. Une telle démarche contribuerait à clarifier les attentes artistiques et techniques, et à limiter les incompréhensions observées lors des compétitions.

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNPAS dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

ARTICLE 1.26 - Patinage Artistique Synchronisé – Organisation, logistique et conditions d'accueil des officiels

Les rapports mettent également en évidence des enjeux logistiques spécifiques au patinage artistique synchronisé. La gestion des profils voyageurs est ainsi identifiée comme une contrainte particulièrement lourde. Plusieurs officiels soulignent que ces informations sont demandées très en amont, avec un délai jugé trop court entre la convocation effective des jurys et la date limite de transmission des éléments logistiques requis.

« Les profils voyageurs sont exigés trop en avance et il n'y a pas assez de temps entre la convocation et la date limite. »

Finale France, Valenciennes, 14-15 mars 2026

Par ailleurs, plusieurs arbitres insistent sur l'intérêt, pour l'arbitre principal, de disposer suffisamment tôt d'un récapitulatif logistique clair concernant les arrivées et les départs des officiels. Une telle visibilité en amont faciliterait l'anticipation de l'organisation générale de l'événement et limiterait les ajustements de dernière minute.

Malgré ces points de vigilance, les rapports soulignent également des expériences positives, notamment lorsque des compétitions rassemblent plusieurs équipes de très haut niveau. Ces configurations sont jugées particulièrement enrichissantes, tant pour les juges, qui peuvent officier dans des conditions techniques exigeantes, que pour les patineurs, qui bénéficient d'une confrontation directe avec des standards de performance élevés.

« La présence de deux équipes de National 1 est à renouveler : cela permet aux juges d'officier sur du très haut niveau et aux patineurs de voir ce qui se fait de mieux. »

Trophée 2^e manche, Le Havre, 14-15 février 2026

ARTICLE 1.27 - Patinage Artistique Synchronisé – Enjeux réglementaires et adaptation nationale des décisions ISU

Enfin, les rapports font apparaître une difficulté propre au patinage artistique synchronisé : l'adaptation, en cours de saison, de certaines décisions prises par l'ISU au calendrier et aux catégories françaises, en particulier lorsqu'elles concernent la composition des équipes. Plusieurs arbitres estiment que ces évolutions réglementaires ne peuvent pas toujours être appliquées de manière mécanique dans le cadre des compétitions nationales, sans une réflexion préalable sur leur transposition.

*« Les modifications décidées en cours de saison par l'ISU sur la composition des équipes ne sont pas forcément transférables directement aux compétitions françaises.
Une communication minimale à l'ensemble des coaches et des OA est nécessaire. »*

Trophée 2^e manche, Le Havre, 14-15 février 2026

Cette situation met en évidence un besoin clair de clarification et, le cas échéant, de validation au niveau national. Une telle démarche apparaît nécessaire pour garantir une application cohérente des règles, partagée et comprise par l'ensemble des acteurs concernés, et pour limiter les incompréhensions ou les écarts d'interprétation en compétition.

Un arbitre indique à ce titre qu'il serait peut-être intéressant d'organiser un point de discussion commun entraîneurs / officiels d'arbitrage en début de saison pour que tout le monde ait la même lecture des communications ISU.

Enfin, un contrôleur a relevé la présence de la CSNPAS à l'occasion du Trophée - 2^e manche, organisé au Havre les 14 et 15 février 2026, dans le cadre d'une réunion avec les entraîneurs programmée concomitamment à la compétition, à laquelle les Officiels d'Arbitrage ont été conviés. Cette présence a permis des échanges directs et constructifs avec la CSN. Cette initiative a été particulièrement appréciée.

Note :

Il est recommandé de renouveler ce dispositif, en raison de sa valeur ajoutée en matière de clarification réglementaire, de dialogue entre les différents acteurs et du développement de la discipline.

ARTICLE 1.28 - Ballet sur glace – Organisation générale des compétitions

Les rapports disponibles soulignent la fluidité du déroulement des compétitions ainsi que la qualité de la coordination entre organisateurs, bénévoles et officiels.

Lors du Trophée de Colmar, organisé le 7 mars 2026, l'arbitre met en avant l'efficacité de l'encadrement humain :

« L'équipe des bénévoles du club a été très présente et visible tout le long de la manifestation, ce qui a permis de garantir une fluidité dans le déroulement de la compétition. »

Cette présence active et clairement identifiable des bénévoles apparaît comme un facteur déterminant de réussite. Elle est particulièrement essentielle dans une discipline collective, où la gestion simultanée des équipes, des passages sur glace et des temps d'attente doit être rigoureuse afin de préserver la concentration des juges et la lisibilité globale des épreuves.

Les conditions d'accueil et de restauration font également l'objet de retours unanimement positifs. Lors du Trophée de Franconville, le 28 février 2026, L'arbitre souligne la qualité des prestations proposées :

« L'équipe de l'organisation a été particulièrement efficace, bienveillante et réactive. Merci à eux. »

Ces éléments traduisent un climat de travail serein, propice à l'exercice de l'arbitrage et contribuant à la qualité globale des compétitions, tant sur le plan sportif qu'humain.

Un seul axe d'amélioration est identifié de manière explicite dans les rapports, concernant l'organisation des cérémonies de podium. Lors de la Griffe d'Argent, le 28 mars 2026, L'arbitre note en effet :

« L'organisation des podiums pourrait être revue pour être plus fluide, et limiter l'attente à la fin de la compétition. »

Ce retour met en évidence un enjeu de gestion du rythme en fin de manifestation. Il n'appelle pas de remise en cause du déroulement sportif ni de l'organisation générale, mais souligne un point perfectible, susceptible d'avoir un impact sur la fatigue des équipes et des officiels à l'issue de la compétition.

La question de l'implantation du stand des juges et de la localisation des espaces dédiés aux officiels constitue le principal point d'attention relevé dans les rapports. Elle n'apparaît toutefois

pas comme un frein majeur à la qualité du jugement, mais plutôt comme une contrainte ponctuelle liée aux configurations des sites accueillant les compétitions.

Lors du Trophée de Franconville, le 28 février 2026, l'arbitre signale ainsi une difficulté d'implantation :

« La salle de juge était loin du stand, ne permettant pas de s'y rendre aisément. Le stand des juges n'est pas non plus idéal, mais il n'est pas possible de faire mieux selon la configuration des lieux. »

Ce témoignage met en évidence une contrainte directement liée à la structure du site, et non à un manque d'anticipation ou de moyens de la part de l'organisation. L'arbitre précise d'ailleurs qu'« il n'y a rien à redire » concernant le reste du dispositif, ce qui relativise fortement l'impact de cette limitation sur le déroulement et la qualité globale de la compétition.

À l'inverse, certaines compétitions présentent des conditions d'implantation particulièrement adaptées aux besoins des officiels. Lors du Trophée de Colmar, l'arbitre souligne ainsi l'initiative du club organisateur :

« Le club a mis en place une estrade adaptée en bord de piste offrant un point de vue "plus près de la glace" aux officiels. »

Ce retour illustre une bonne compréhension des exigences spécifiques du ballet sur glace, discipline dans laquelle la lecture précise des déplacements, des formations et de la synchronisation collective est essentielle à un jugement juste et de qualité.

Enfin, lors de la Griffes d'Argent, l'arbitre identifie un point de vigilance plus ciblé :

« Le seul point noir est la barre qui coupe un peu la vision du jury. Ceci est dû à la configuration du stand des juges. »

Là encore, la difficulté est clairement attribuée aux contraintes structurelles du site et non à une carence organisationnelle. Ces remarques soulignent l'importance, lorsque cela est possible, d'anticiper au mieux l'implantation des officiels, tout en reconnaissant les limites inhérentes à certaines infrastructures.

ARTICLE 1.29 - Ballet sur glace : la question stratégique de la Nations Cup

Si les remontées issues des rapports de compétition restent peu nombreuses et globalement positives, une saisine adressée à la CFOA par un arbitre met en lumière des enjeux structurels et stratégiques majeurs pour l'avenir du ballet sur glace au plan international et notamment pour la *Nations Cup*.

Cette saisine souligne en premier lieu l'existence d'un cadre administratif propre au ballet sur glace, construit progressivement au fil des années par les acteurs de la discipline. Ce cadre repose aujourd'hui sur des pratiques claires et largement partagées, formalisées à travers des comptes rendus, des usages et des validations collectives. Il demeure toutefois éclaté et non consolidé dans un document de référence unique, comparable aux *Regulations* de l'ISU. La formalisation de ce cadre administratif au sein d'un texte structuré et partagé apparaît ainsi comme un enjeu central en termes de lisibilité, de sécurité juridique et de pérennité de la discipline.

La saisine met également en évidence la spécificité de la gouvernance internationale du ballet sur glace. Discipline non reconnue officiellement par l'ISU, le ballet sur glace s'organise néanmoins autour d'un groupe de coordination international, composé de représentants désignés par les différents pays. Ce groupe, qui se réunit régulièrement et prend des décisions ensuite déclinées au niveau national, joue un rôle déterminant dans l'organisation des compétitions internationales, au premier rang desquelles la *Nations Cup*. La France y dispose d'une voix, mais évolue dans un cadre reposant avant tout sur l'usage, le consensus et l'historique des pratiques, plutôt que sur des textes institutionnels stabilisés.

La question de la certification des juges pour la *Nations Cup* constitue l'un des points les plus sensibles soulevés. La saisine met en lumière une tension persistante entre le système français de qualification des juges, fondé sur les grades nationaux, et les attentes du groupe de coordination international, qui requiert une certification spécifique dite « *Nations Cup* ». Historiquement organisée uniquement à l'occasion même de cette compétition, cette certification apparaît aujourd'hui rigide, paradoxale et difficilement soutenable, en particulier pour les fédérations disposant d'un vivier limité de juges.

À cet égard, la situation française est décrite comme structurellement fragile. Le nombre de juges certifiés reste restreint et plusieurs officiels expérimentés sont appelés à quitter prochainement leurs fonctions. Si une relève est engagée et jugée encourageante, soutenue par le travail de formation conduit ces dernières années, les critères actuels d'ancienneté dans les grades et le calendrier de la certification internationale font peser un risque sur la capacité de la France à répondre, à moyen terme, aux exigences de la *Nations Cup*.

La saisine attire enfin l'attention sur des enjeux budgétaires et logistiques significatifs. La participation aux certifications internationales repose parfois sur l'engagement financier personnel des officiels, en l'absence de dispositifs budgétaires dédiés au niveau fédéral. Cette situation interroge à la fois la soutenabilité du modèle actuel et l'équité d'accès aux parcours de certification.

Note de recommandation :

Au regard de l'ensemble des éléments portés à la connaissance de la CFOA, plusieurs orientations apparaissent nécessaires afin de sécuriser durablement le développement du ballet sur glace, tant sur le plan national qu'international.

En premier lieu, un travail de formalisation et de consolidation du règlement administratif du ballet sur glace apparaît indispensable. Les pratiques existantes, aujourd'hui largement partagées et validées par l'usage, gagneraient à être regroupées au sein d'un document de référence unique, clair et structuré. Une telle démarche améliorerait la lisibilité du cadre applicable, renforcerait la sécurité des pratiques et faciliterait la transmission des règles aux nouveaux acteurs de la discipline.

Par ailleurs, la CFOA identifie la nécessité de clarifier le cadre de gouvernance internationale du ballet sur glace. Si le groupe de coordination international joue un rôle central dans l'organisation de la *Nations Cup* et dans la définition des pratiques communes, son fonctionnement repose essentiellement sur le consensus et l'héritage des usages. Une clarification des rôles, des responsabilités et des modalités de prise de décision contribuerait à renforcer la stabilité et la crédibilité du dispositif, tout en sécurisant la position des fédérations nationales, dont la France.

La certification des juges pour la *Nations Cup* constitue un enjeu prioritaire. Le modèle actuel, fondé sur une certification accessible uniquement lors de l'événement lui-même, apparaît rigide et peu soutenable à moyen terme. La CFOA recommande ainsi d'engager une réflexion, en lien avec la CSN Ballets et les autres pays concernés, sur des modalités de certification plus anticipées, plus lisibles et dissociées de la compétition, afin de lever les incohérences actuelles et de faciliter l'accès à ce niveau de qualification.

Dans cette perspective, une attention particulière devra être portée à la sécurisation de la filière de formation et de renouvellement des juges, notamment face au départ programmé de plusieurs officiels expérimentés. Si la relève est bien engagée, elle suppose une anticipation renforcée des parcours, une meilleure cohérence entre exigences nationales et internationales, ainsi qu'une réflexion sur l'adaptation des critères temporels d'accès aux plus hauts niveaux.

Enfin, la CFOA souligne la nécessité d'intégrer pleinement les enjeux budgétaires et logistiques liés à la participation aux certifications et aux compétitions internationales. Le recours à l'engagement financier personnel des officiels ne saurait constituer une solution durable. Une réflexion devra être menée afin d'identifier des modalités de soutien plus équitables et soutenables, compatibles avec les moyens de la Fédération et les ambitions portées pour le développement du ballet sur glace.

ARTICLE 1.30 - Short Track – Sécurité des patineurs et interventions médicales

Les rapports font apparaître une fréquence élevée des interventions médicales au cours de la saison. Plusieurs compétitions ont été marquées par des chutes nécessitant une prise en charge rapide, parfois lourde, soulignant l'exigence particulière de la discipline en matière de sécurité. Lors du 11^e Trophée du Grand Lion, un patineur victime d'une chute solitaire a dû être évacué avec une suspicion de fracture de la cheville. Un autre athlète n'a découvert qu'après sa course une blessure à l'avant-bras ayant nécessité sept points de suture. De même, lors d'un Championnat de Ligue, la Croix-Rouge est intervenue à deux reprises pour procéder à l'évacuation de patineurs suite à des chutes.

11^e Trophée du Grand Lion – 11-12 octobre 2025

« Un patineur est tombé tout seul. Fracture au niveau de la cheville suspectée. »

« À la fin de la course, un patineur a détecté une coupure sur l'avant-bras ayant nécessité 7 points de suture. »

Les rapports mettent toutefois en évidence une forte hétérogénéité dans la préparation et la réactivité des dispositifs médicaux. Sur certaines compétitions, les équipes de secours sont décrites comme attentives et efficaces. C'est notamment le cas lors de la Coupe de France 2, pour laquelle il est précisé qu'il s'agissait pourtant de leur première expérience en short-track, mais où les secouristes sont restés pleinement mobilisés durant toute la manifestation.

Coupe de France 2 – 22-23 novembre 2025

« L'équipe de secouriste... attentive durant toute la compétition. »

Lors d'un Championnat de Ligue, la capacité d'intervention est également soulignée, avec deux évacuations médicales effectuées par la Croix-Rouge à la suite de chutes.

Championnat de Ligue – novembre 2025

« La Croix-Rouge est intervenue deux fois pour évacuer des patineurs suite à des chutes. »

À l'inverse, certains rapports font état de situations jugées préoccupantes. Lors de la Coupe de France 4, une patineuse blessée au cou est restée environ trois minutes à genoux avant toute prise en charge, les secouristes étant perçus comme insuffisamment réactifs. Par ailleurs, il est signalé que le chef de poste n'avait pas reçu les informations médicales fédérales en amont de la compétition, mettant en lumière une rupture dans la chaîne de communication.

Coupe de France 4 – 10-11 janvier 2026

« Une patineuse est restée environ trois minutes à genou avec un mal au cou en attendant que les équipiers fassent le tour de la patinoire sans se presser. »

D'autres contraintes contextuelles ont également été relevées. La difficulté à mobiliser des secouristes durant le week-end du Téléthon a ainsi été signalée, les arbitres indiquant que le maintien de la compétition n'a été possible qu'au prix d'une forte incertitude organisationnelle.

Coupe de France 3 – 6-7 décembre 2025

« Avoir des secouristes le week-end du Téléthon est très difficile. Nous avons eu beaucoup de chance de pouvoir trouver des secouristes pour maintenir cette compétition. »

L'ensemble de ces éléments met en évidence l'importance cruciale d'une préparation médicale anticipée, homogène et correctement coordonnée. La sécurité des patineurs en short track repose non seulement sur la présence de dispositifs de secours, mais aussi sur leur réactivité, leur formation spécifique à la discipline et la qualité de la transmission des informations médicales en amont des compétitions. (*Cf ARTICLE 1.8 - Procédure médicale en compétition*)

ARTICLE 1.31 - Short Track – Matériels et équipements techniques

Les incidents liés au chronométrage, au pistolet électronique et aux systèmes de photo-finish apparaissent comme un sujet récurrent, mentionné dans la grande majorité des compétitions de la saison. Ces dysfonctionnements ont des répercussions directes sur le bon déroulement des épreuves, la fiabilité des résultats et la charge de travail des officiels.

Lors de la Coupe de France 1, des problèmes significatifs ont été rencontrés dès le départ des courses. Le chronométrage ne se déclenchait pas au coup de pistolet, contraignant les officiels à travailler exclusivement à partir des transpondeurs. L'arbitre souligne par ailleurs l'absence de chronos manuels, situation jugée particulièrement critique au regard des exigences réglementaires et de la sécurisation des résultats.

« Retard sur le timing car la photo ne fonctionne pas... le chrono ne démarre pas avec le coup de pistolet. Pas de chrono manuel. »

« Fournir au club un support sur les bénévoles nécessaires pour la tenue d'une compétition. »
Coupe de France 1, Charleville-Mézières, novembre 2025

La Coupe de France 2 met en lumière la fragilité du matériel fédéral, en particulier du pistolet électronique. Des ruptures de soudures ont été constatées au niveau de la prise, nécessitant plusieurs réparations de fortune réalisées par les bénévoles, avant un retour temporaire à l'utilisation d'un pistolet classique.

« Les soudures au niveau de la prise du pistolet électronique ont cassé. Les bénévoles ont réussi à les ressouder mais le câble a été endommagé. »

« Pour une prochaine utilisation, il est important de prévoir un nouveau câble, de qualité supérieure, résistant au froid. »

L'arbitre alerte également sur la nécessité de renforcer l'équipement mis à disposition :

« À l'attention de la CNSPV, il faudrait équiper le pistolet électronique d'un nouveau câble robuste et résistant. Il faudrait aussi prévoir l'acquisition de deux enceintes. »

Coupe de France 2, novembre 2025

Les difficultés atteignent un niveau particulièrement préoccupant lors de la Coupe de France 4. Les officiels font état d'une succession de dysfonctionnements : chronomètres instables puis hors service, lenteurs importantes du photo-finish, problèmes de liaison informatique et, enfin, panne complète du pistolet électronique. L'ensemble de ces incidents a entraîné de nombreux arrêts de compétition, liés tant aux secours qu'au matériel, et généré un retard cumulé très important.

« Difficulté pour la gestion des chronos... puis ceux-ci ne fonctionnaient plus. Ensuite le pistolet électronique ne fonctionnait plus. »

« Nous avons fini avec 1h20 de retard le samedi. »

« Peut-être investir dans un matériel qui pourrait être commun à toutes les compétitions et former quelques personnes à son utilisation. »

Coupe de France 4, Orléans, janvier 2026

Un constat plus structurel est formulé à l'occasion des Championnats de France Élite. Le matériel utilisé dépend largement du club organisateur, ce qui oblige les coordinateurs à reconfigurer, voire à gérer entièrement, des systèmes différents d'une compétition à l'autre. Il est notamment souligné que certains dispositifs ne peuvent fonctionner correctement qu'en présence de personnes très spécifiques, maîtrisant leur paramétrage.

« Difficultés remontées par les coordinateurs de courses : le matériel utilisé pour les compétitions dépend du club hôte. Les coordinateurs doivent sans cesse régler, voire gérer entièrement, les systèmes mis à disposition (ex : transpondeur pour compter les tours automatiquement de Reims ; si un des coordinateurs précis n'est pas là, personne ne sait les faire fonctionner). Les photo-finish sont différentes en fonction des clubs et cela impose des développements spécifiques pour les utiliser. Il faudrait soit imposer un type de matériel, soit avoir un matériel appartenant à la CSN. Important dysfonctionnement du pistolet de la CSN : pas de déclenchement du "coup de pistolet" lors des départs d'un côté de la patinoire, détecté seulement le samedi. »

Championnats de France – Catégorie Élite, mars 2026

L'ensemble de ces éléments met en évidence une fragilité des équipements techniques en short-track. La dépendance au matériel local, l'hétérogénéité des systèmes utilisés et l'absence de solutions de secours standardisées exposent les compétitions à des risques récurrents de dysfonctionnement.

Les rapports convergent ainsi vers la nécessité de stabiliser les équipements, de mutualiser certains matériels au niveau national et de renforcer la formation des personnes en charge de leur utilisation, afin de garantir la fiabilité des compétitions et la crédibilité des résultats sportifs.

ARTICLE 1.32 - Short Track – Conditions de travail des officiels

Les rapports font ressortir, de manière unanime, l'engagement constant des officiels, régulièrement confrontés à des conditions de travail exigeantes. Les journées particulièrement longues, combinées à des retards parfois significatifs, ont mis à rude épreuve la concentration et l'endurance des équipes tout au long des compétitions.

« Difficulté à rester concentré car nombreux arrêts, soit pour les secours, soit pour le matériel. »

Lors de la Coupe de France 4, l'arbitre mentionne avoir fait le choix de maintenir une pause d'une heure en milieu de journée afin de préserver l'ensemble de l'équipe d'officiels. Cette décision illustre le niveau de fatigue accumulée et la nécessité d'aménager, lorsque cela est possible, des temps de récupération.

« J'ai conservé la pause d'une heure prévue le midi pour reposer toute l'équipe. »
« Au final, nous avons fini avec 1h20 de retard le samedi. »

Coupe de France 4, janvier 2026

Les conditions d'accueil apparaissent par ailleurs très variables d'une compétition à l'autre. Certaines manifestations sont saluées pour la qualité de l'hébergement et de la restauration proposés. Lors de la Coupe de France 3, par exemple, les officiels soulignent la proximité de l'hôtel et la qualité du dîner, éléments appréciés dans un contexte de forte mobilisation.

« Très bon accueil... hôtel à moins de 10 minutes de la patinoire et très bon dîner. »

À l'inverse, d'autres situations se révèlent plus difficiles. Certains rapports évoquent des repas pris dans des conditions inconfortables, notamment dans des gradins exposés au froid, obligeant les officiels à manger avec leur manteau, ou des collations disponibles uniquement sur demande.

« Pour le soir, repas servi à table mais en haut des gradins, donc au froid. Obligation de manger avec notre manteau. »

Coupe de France 1, Charleville-Mézières, novembre 2025

L'ensemble de ces éléments met en lumière des conditions de travail contrastées en short-track. Si l'engagement des officiels reste constant, les rapports soulignent l'importance de veiller à des conditions d'accueil, de communication et d'organisation compatibles avec la durée et l'intensité des compétitions, afin de préserver la qualité du jugement et la disponibilité des équipes sur l'ensemble de la saison.

ARTICLE 1.33 - Short Track – Organisation, bénévoles et fonctionnement

La saison met en évidence une forte solidarité interclubs, particulièrement perceptible lors des compétitions confrontées à un manque de bénévoles. À la Coupe de France 3, des membres de clubs extérieurs ont ainsi spontanément pris en charge des postes essentiels tels que *heat box*, *track steward* ou encore *photo-finish*. L'arbitre souligne leur efficacité et leur engagement, malgré des conditions de travail parfois complexes et une prise de fonction tardive.

Cette mobilisation ne masque toutefois pas un besoin clairement identifié de formation et de structuration. Plusieurs rapports font état de dysfonctionnements récurrents : bénévoles absents lors des reprises après surfaçage, annonceur distrait oubliant de couper la musique pour les départs, ou encore opérateurs *photo-finish* n'intervenant qu'une fois par an et nécessitant un temps d'adaptation important. Ces situations génèrent des pertes de temps et des tensions évitables dans le déroulement des compétitions.

Dans ce contexte, les arbitres soulignent explicitement la nécessité d'accompagner davantage les clubs en amont, notamment en leur fournissant un cadre clair sur les besoins humains indispensables à l'organisation d'une compétition.

« Veiller à former les chronométreurs régulièrement au fil de l'année afin qu'ils puissent pratiquer un peu plus et donc être plus à l'aise dans leur rôle. »

Trophée des Villes Olympiques, 21 mars 2026

Un autre point de vigilance régulièrement évoqué concerne la gestion des inscriptions tardives. Un arbitre relaie ainsi une préoccupation exprimée par les coordinateurs de courses, appelant à une limitation plus stricte des inscriptions de dernière minute jugées abusives.

« Un point soulevé par les Coordinateurs de courses : pour l'année prochaine, refuser les inscriptions de dernière minute "abusives". »

Trophée des Villes Olympiques, 21 mars 2026

Il précise le contexte de cette remarque, en soulignant les contraintes opérationnelles qu'elle engendre :

« La fédération suisse a souhaité inscrire un patineur la veille de la compétition, ce que nous avons accepté, mais cela oblige les coordinateurs à revoir jusqu'au dernier moment les schémas de qualification, ce qui est très chronophage. »

Ces éléments mettent en évidence la nécessité d'une meilleure anticipation organisationnelle, tant sur le plan de la gestion des bénévoles de compétition que sur celui des inscriptions. Si l'esprit de solidarité interclubs demeure un point fort du short-track, les rapports convergent vers l'importance de structurer davantage les fonctions, de renforcer la formation des intervenants et de fixer un cadre plus rigoureux afin de sécuriser le bon fonctionnement des compétitions et de préserver les équipes d'organisation comme les officiels d'arbitrage.

ARTICLE 1.34 - Short Track – Infrastructures et qualité de la glace

Certaines infrastructures présentent des limites structurelles, relevées à plusieurs reprises dans les rapports. Si plusieurs patinoires ont offert un accueil de qualité et des espaces de travail adaptés (notamment grâce à l'installation d'estrades améliorant la visibilité des officiels) d'autres contraintes matérielles persistent et méritent attention.

La qualité de la glace apparaît comme un point de vigilance récurrent. Elle est décrite à plusieurs reprises comme « *froide et cassante* », une caractéristique susceptible d'expliquer certaines chutes observées en course. Dans ce contexte, les arbitres ont parfois été amenés à imposer l'ajout systématique d'eau avant les courses de division 1, afin d'améliorer les conditions de glisse et de sécurité.

Les rapports soulignent également une familiarité parfois insuffisante des conducteurs de surfaceuse avec les exigences spécifiques du short-track. Cela peut entraîner des surfaçages trop longs ou peu efficaces, impactant le rythme de la compétition. Par ailleurs, des dysfonctionnements liés à la sonorisation ont été régulièrement signalés : annonces inaudibles, micro inadapté ou couverture sonore insuffisante. Dans certains cas, des solutions improvisées ont permis d'améliorer la situation, comme l'ajout d'un micro portable complémentaire ayant rendu les annonces « *très claires le dimanche* ».

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNPV dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

ARTICLE 1.35 - Short Track – Cartons jaunes et cartons rouges

Au cours de la saison, un incident survenu en compétition a conduit à l'attribution d'un carton rouge à un patineur, décision qui a suscité des interrogations et a nécessité un rappel précis du cadre réglementaire applicable. La compétition concernée était organisée conformément à un ordre de référence clairement établi : l'annonce de la compétition, le règlement national de la CSNPV, puis le règlement ISU. L'annonce précisait explicitement que la qualification des infractions aux règles de course ainsi que l'application des pénalités, cartons jaunes et cartons rouges relevaient du règlement ISU.

Le règlement de la CSNPV prévoit que les cartons jaunes et rouges sont délivrés en application des règles ISU et qu'ils font l'objet d'un suivi par les instances nationales compétentes. Il n'introduit pas de critères distincts concernant la définition des infractions ou les sanctions sportives immédiates, mais encadre leur traitement administratif et disciplinaire au niveau national.

Le règlement ISU, qui constitue le cadre de référence international, définit précisément les infractions aux règles de course, leur gradation en pénalité, carton jaune ou carton rouge, ainsi que les situations dans lesquelles un carton rouge peut être infligé, notamment en cas de comportement dangereux, de négligence grave, de non-respect des instructions des officiels ou de violation du code d'éthique. Il en précise également les conséquences sportives immédiates : exclusion de l'événement, retrait des courses restantes et absence de classement final.

Dans le cas examiné, la décision d'attribuer un carton rouge s'est inscrite dans ce cadre réglementaire et a été suivie de l'application des conséquences sportives prévues par le règlement ISU, tant pour la poursuite de la compétition que pour l'établissement du classement final. Ces mesures ont été mises en œuvre de manière conforme et cohérente.

Les échanges intervenus à la suite de cet épisode ont toutefois mis en lumière une difficulté plus générale : si l'alignement entre le règlement ISU et le règlement de la CSNPV est effectif pour la qualification des infractions et les sanctions sportives immédiates, la lisibilité du cadre national en matière de suivi des cartons jaunes et rouges, de leurs effets dans le temps et de la communication associée demeure perfectible. Cette situation peut générer des incompréhensions pour les patineurs, les entraîneurs et les officiels, alors même que les décisions arbitrales sont prises dans le respect du cadre réglementaire applicable.

Note de recommandation :

La CFOA recommande de clarifier, formaliser et sécuriser au niveau national les procédures de suivi des cartons jaunes et rouges, en précisant leur traçabilité, leur prise en compte d'une compétition à l'autre et leur articulation avec le règlement ISU.

Une telle évolution permettrait de renforcer la lisibilité du cadre réglementaire en France, de sécuriser les décisions arbitrales, d'assurer un suivi cohérent des sanctions et d'améliorer la compréhension partagée par l'ensemble des acteurs pour les saisons à venir.

Chapitre VII – Ice Cross Free Style (Sports Extrêmes)

Le présent chapitre s'appuie sur les comptes rendus transmis par les officiels d'arbitrage ayant officié lors des deux premières manches du Championnat de France d'Ice Cross Free Style. Il est précisé que la troisième manche du championnat, prévue à Cholet du 2 au 3 mai 2026, n'est pas intégrée à la présente analyse, les rapports correspondants n'ayant pas encore été réceptionnés.

La saison a été marquée par deux organisations principales : la première manche à Brive-la-Gaillarde (11-12 octobre 2025) et la deuxième manche au Havre (7-8 mars 2026). Les témoignages recueillis mettent en évidence une dynamique de développement bien réelle de la discipline, tout en faisant apparaître plusieurs axes d'amélioration structurants, notamment en matière de réglementation sportive, de sécurité, de conditions de travail des officiels et d'organisation générale des compétitions.

ARTICLE 1.36 - Sports extrêmes - Réglementation sportive

La deuxième manche disputée au Havre les 7 et 8 mars 2026 constitue le fait marquant de la saison sur le plan réglementaire.

Le rapport d'incident rédigé par le commissaire de course principal, indique que la CSNSE avait décidé d'adapter le schéma de qualification afin de rendre les courses plus attractives et d'éviter des confrontations à deux patineurs qualifiant mécaniquement les deux concurrents.

Cette évolution, pourtant fondée sur un objectif sportif légitime, a été annoncée le samedi matin, juste avant le début des qualifications, sans phase de concertation préalable avec les athlètes. Cette annonce a immédiatement suscité une forte contestation. À l'issue de la première journée, un groupe de patineurs a exprimé son opposition auprès du président de la CSNSE et également officiel sur la compétition. Une réunion s'est tenue le soir même, réunissant les représentants des sportifs, la présidence de la CSN, l'entraîneur et le commissaire de course principal.

Malgré les échanges et les explications portant sur la volonté de dynamiser le spectacle sportif, le désaccord est demeuré profond. Le point central de la contestation concernait l'absence de garantie de protection du meilleur qualifié jusqu'à la finale, contrairement aux attentes de certains athlètes souhaitant s'appuyer sur le modèle ATSX. Face à cette opposition persistante, la décision a finalement été prise de revenir au règlement existant, entraînant mécaniquement l'organisation de courses à deux patineurs.

La journée du dimanche 8 mars 2026 a toutefois révélé les conséquences concrètes de cette situation. Avant la première course, les mêmes patineurs ont indiqué publiquement qu'ils participeraient malgré leur désaccord. Lors de la première confrontation à deux concurrents, ils ont procédé à un tirage au sort informel pour désigner le vainqueur, puis ont adopté un comportement volontairement démonstratif en course, *« se dépassant, se regardant, laissant passer l'autre tout en rigolant et en finissant même en marche arrière »*, selon le rapport du commissaire de course.

Ce comportement a été vécu par les officiels comme une remise en cause directe de leur autorité et de la crédibilité de la compétition. L'arbitre précise que l'équipe d'officiels s'est sentie *« prise pour des idiots »*. Une intervention publique a alors été réalisée au micro, rappelant le cadre

réglementaire, l'objectif initial de l'évolution proposée par la CSNSE, et indiquant que toute répétition d'un tel comportement conduirait au retrait des officiels et à l'arrêt de la compétition Ice Cross. À la suite de cette prise de position, les courses suivantes se sont déroulées normalement.

Un second incident est venu renforcer les tensions. Un faux départ non détecté par les officiels a provoqué une vive réaction de la part de certains accompagnateurs et parents, qui ont présenté une vidéo non officielle après la course. Le commissaire de course a rappelé que le règlement ne prévoit qu'un redépart immédiat en cas de faux départ constaté, et n'autorise ni l'analyse vidéo extérieure ni la reprogrammation d'une course après son déroulement. Après échange avec l'entraîneur habilité à déposer réclamation, le résultat a été entériné dans le strict respect du règlement, décision juridiquement fondée mais ayant contribué à maintenir une tension perceptible jusqu'à la fin de la compétition.

Note de recommandation :

Il apparaît nécessaire de clarifier les procédures relatives aux faux départs, notamment en explicitant dans les textes l'impossibilité de recours à des images non officielles, tout en renforçant les moyens de détection en temps réel.

La possibilité pour l'arbitre de départ, l'arbitre d'arrivée et le commissaire de course de rappeler une course pourrait être étudiée afin de sécuriser les décisions sportives.

ARTICLE 1.37 - Sports extrêmes - Sécurité, conditions de travail et organisation

La question de la sécurité est également abordée lors de la manche du Havre. L'arbitre indique que la CSNSE a désormais mis à disposition des talkies-walkies et que plusieurs officiels sont formés aux premiers secours, ce qui constitue une avancée notable. Néanmoins, un incident grave est survenu lors de l'épreuve de saut de barils, avec une mauvaise réception ayant nécessité l'évacuation d'un patineur vers un centre hospitalier (7 mars 2026). Cet événement rappelle l'exposition élevée au risque et renforce la nécessité de protocoles médicaux solides.

La manipulation de la barre de saut à partir de 2,20 m est décrite comme « *très périlleuse et accidentogène* », appelant une réflexion technique sur les dispositifs de réglage et les procédures de contrôle.

Les conditions de travail des officiels constituent un autre point d'attention : les amplitudes de jugement en saut en hauteur atteignent jusqu'à quatre heures consécutives sur la glace, situation physiquement éprouvante et susceptible d'altérer la concentration. Une rotation des officiels ou une segmentation des épreuves apparaît nécessaire.

Enfin, les rapports signalent une perte de temps liée aux stratégies sportives consistant à tenter toutes les hauteurs ou tous les niveaux de barils. Il est recommandé d'adapter les valeurs initiales pour les championnats nationaux et d'envisager une séparation des compétitions Ice Cross et Free Style afin d'améliorer la fluidité.

Sur le plan organisationnel, l'arbitre signale un retard d'environ une heure dû à un manque d'anticipation dans la vérification des musiques. Si l'accueil global est jugé très satisfaisant et les bénévoles décrits comme « *supers tout au long du week-end* », cet incident souligne l'importance d'un contrôle technique préalable systématisé.

Note :

Ces éléments d'observation, issus du terrain, sont transmis à la CSNSE dans un objectif de partage d'information et d'éclairage, sans préjuger des analyses ou orientations qui pourraient en découler.

Chapitre VIII – Curling

Note : Dans le cadre de ce chapitre, il a également été tenu compte d'un rapport établi antérieurement (sur la saison 2024/2025), afin d'inscrire l'analyse dans une logique de continuité et de consolidation des constats.

Deux rapports ont été établis à l'issue du Championnat de France Double Mixte, organisé du 24 au 26 octobre 2025, et du Championnat de France de Curling Homme et Femme, tenu du 5 au 8 février 2026 à Thônex (Suisse).

L'un des premiers constats formulés par le chef-arbitre concerne l'utilisation du matériel informatique durant la compétition. Il est ainsi précisé que l'arbitre a dû recourir à son ordinateur personnel pour assurer certaines fonctions indispensables au bon déroulement de l'événement. Cette situation est jugée insatisfaisante à plusieurs égards. Elle soulève d'abord des questions de sécurité des données, mais également de responsabilité institutionnelle, l'officiel étant contraint de mobiliser ses propres équipements pour pallier l'absence de matériel dédié. Si ce point reste circonscrit à un événement, il révèle néanmoins un manque d'anticipation et de dotation susceptible de devenir problématique à mesure que la discipline se développe.

Les rapports mettent également en évidence un besoin impératif d'équipements de mesure homologués par la World Curling. L'arbitre souligne que les appareils utilisés ne répondaient pas pleinement aux standards internationaux attendus, ce qui fragilise la crédibilité de l'événement et peut susciter des interrogations légitimes quant à la conformité des mesures réalisées, en particulier dans le cadre d'un championnat national. Cette observation ne remet pas en cause l'engagement des organisateurs, mais souligne la nécessité d'un alignement plus rigoureux avec les normes internationales, afin de garantir l'équité sportive et d'inscrire durablement le curling français dans une dynamique de reconnaissance à l'échelle européenne et mondiale.

La question de l'accueil des arbitres constitue un autre point saillant des rapports. L'officiel indique avoir dû organiser lui-même l'ensemble des aspects logistiques le concernant, faute d'un dispositif d'accueil clairement identifié. Cette situation renvoie à des problématiques déjà observées dans d'autres disciplines, mais apparaît ici d'autant plus marquée que le curling mobilise un nombre restreint d'officiels, rendant chacun particulièrement exposé à ce type de difficultés. L'absence de prise en charge structurée est ainsi perçue comme un manque de reconnaissance institutionnelle et peut constituer, à terme, un frein à l'engagement durable des arbitres dans la discipline.

Les rapports soulignent par ailleurs l'absence de salle dédiée aux réunions des arbitres et des équipes. Cette lacune a conduit les officiels à improviser des espaces d'échange, dans des conditions peu compatibles avec la concentration et la confidentialité requises. Or, dans une discipline telle que le curling, où la stratégie, le dialogue et l'analyse fine des situations de jeu occupent une place centrale, ces temps de concertation sont essentiels. Leur dégradation nuit directement à la qualité du jugement et à la cohérence des décisions prises au cours de la compétition.

L'élément le plus préoccupant relevé dans le rapport concerne toutefois la sécurité. Un blessé a été signalé lors de ce Championnat de France alors qu'aucun dispositif médical n'était présent

sur site. Cette situation est jugée particulièrement alarmante par l'arbitre, qui rappelle que la présence d'un service médical adapté constitue un prérequis fondamental pour toute compétition officielle, indépendamment du niveau de risque perçu de la discipline. Cet incident, bien que ponctuel, met en évidence une faille grave dans l'organisation de l'événement et appelle une vigilance renforcée de la part des instances compétentes.

L'ensemble de ces observations conduit à un constat clair : le curling français se situe à un moment charnière où la structuration de son cadre organisationnel devient prioritaire. Les rapports décrivent une discipline encore fragile sur les plans logistique et matériel, mais disposant d'un potentiel réel de développement. Les difficultés identifiées ne relèvent pas de dysfonctionnements isolés, mais traduisent plutôt un manque d'outillage institutionnel et de standards partagés, allant du matériel utilisé jusqu'aux modalités d'accueil des officiels.

Note de recommandation :

La dotation en équipements dédiés, l'homologation des outils de mesure, l'amélioration des conditions d'accueil des arbitres, le recrutement et la formation de nouveaux arbitres la mise à disposition d'espaces adaptés pour les réunions, ainsi que la garantie d'une présence médicale effective apparaissent comme des préalables indispensables à toute ambition de structuration et de développement durable.

Chapitre VIII – Bobsleigh, Luge et Skeleton

Concernant les disciplines bobsleigh, luge et skeleton, deux compétitions ont été organisées au cours de la saison sportive 2025-2026.

La Coupe de France de poussée, organisée le 9 août 2025 à Aime-La-Plagne, n'a pas donné lieu à la production de rapports d'officiels d'arbitrage. Aucune désignation d'officiels n'avait été réalisée pour cette manifestation. Cette situation s'inscrit dans des usages antérieurs propres à cette manifestation, où la présence d'un officiel d'arbitrage n'était pas toujours requise.

Les Championnats de France de bobsleigh, luge et skeleton, organisés à Mâcot-La-Plagne les 14 et 15 mars 2026 : La CFOA n'ayant pas été associée en amont à l'organisation de cette manifestation, aucun officiel d'arbitrage relevant de son périmètre n'a pu être désigné préalablement selon les procédures fédérales habituelles.

Il a toutefois été confirmé, par une information transmise ultérieurement par la CSN, qu'un seul officiel était présent lors de la compétition : un juge de la Fédération monégasque, titulaire d'une licence internationale IBSF. Ce dernier a assuré l'homologation des résultats de l'épreuve. Afin de garantir la traçabilité administrative de cette intervention, la CFOA a procédé, le 14 avril 2026, à une régularisation rétroactive en enregistrant la compétition ainsi que la présence de ce juge dans l'outil AGORA.

Pour les saisons à venir, et afin de sécuriser l'organisation de ces compétitions, il est impératif de renforcer l'anticipation et la coordination entre la CSN et la CFOA. Une sollicitation systématique de la CFOA, par l'intermédiaire du Correspondant National (CNOA), en amont de chaque manifestation, permettra de faciliter la désignation des officiels d'arbitrage et d'assurer la pleine conformité réglementaire des compétitions inscrites au calendrier fédéral.



CFOA

